



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le vendredi 4 avril 2008 — Vol. 40 N° 38

Interpellation: L'état de la sécurité publique au Québec

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le vendredi 4 avril 2008 — Vol. 40 N° 38

Table des matières

Exposé du sujet Mme Sylvie Roy	1
Réponse du ministre M. Jacques P. Dupuis	2
Argumentation	4
M. Éric Dorion	4
Documents déposés	5
M. Jacques P. Dupuis	5
Mme Sylvie Roy	6
M. Jacques P. Dupuis	7
M. Guy Ouellette	8
M. Éric Dorion	9
M. Jacques P. Dupuis	9
M. Tony Tomassi	10
M. Pascal Beaupré	11
M. Jacques P. Dupuis	12
M. Guy Ouellette	13
Mme Sylvie Roy	13
M. Jacques P. Dupuis	14
M. Tony Tomassi	14
Conclusions	15
M. Jacques P. Dupuis	15
Mme Sylvie Roy	17
M. Christian Lévesque, vice-président	

Le vendredi 4 avril 2008 — Vol. 40 N° 38

Interpellation: L'état de la sécurité publique au Québec*(Dix heures trois minutes)*

Le Président (M. Lévesque): À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir fermer la sonnerie de leurs téléphones cellulaires, s'il vous plaît.

La commission est réunie afin de procéder à l'interpellation de la députée de Lotbinière adressée au ministre de la Sécurité publique, portant sur le sujet suivant: L'état de la sécurité publique au Québec.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Riedl (Iberville) est remplacé par M. Dorion (Nicolet-Yamaska).

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup. Je vous rappelle brièvement le déroulement d'une séance d'interpellation. Dans un premier temps, le député qui a demandé l'interpellation — la députée de Lotbinière — aura un temps de parole de 10 minutes, suivi ensuite du ministre, qui a également un temps de parole de 10 minutes. Par la suite, des périodes de cinq minutes seront allouées selon la séquence suivante: un député de l'opposition officielle suivi du ministre et un député du groupe ministériel. 25 minutes avant la fin de l'interpellation, j'accorderai une période de cinq minutes à un député de la deuxième opposition. Et finalement j'accorderai un temps de parole de 10 minutes pour la conclusion du ministre, suivi d'un temps équivalent pour la conclusion de la députée de Lotbinière.

Si un intervenant n'utilise pas totalement la période de cinq ou 10 minutes qui lui sont allouées, cela ne réduit pas pour autant la durée de l'interpellation.

Je vous rappelle que le débat ne peut, à moins d'un consentement, dépasser midi, quelle que soit l'heure du début des travaux de la commission. Ainsi, comme la séance a débuté à 10 h 4, y a-t-il consentement pour poursuivre nos travaux au-delà de midi, soit jusqu'à 12 h 4? Alors, il n'y a pas de consentement.

Sur ce, Mme la députée de Lotbinière, vous avez la parole pour 10 minutes.

Exposé du sujet**Mme Sylvie Roy**

Mme Roy: Merci, M. le Président. Je veux tout d'abord remercier tous les gens présents, mon collègue, M. Dorion, de Nicolet-Yamaska... le député de Nicolet-Yamaska, les députés du parti ministériel, M. le ministre ainsi que tous ceux et celles qui vous assistent.

Cette commission-là est importante parce que la sécurité publique, au-delà de l'intérêt que j'y porte, est extrêmement importante pour un État. J'ai toujours dit que c'est une des premières missions de l'État que d'assumer la protection du public sur son territoire. Donc, il y a un aspect que je veux traiter ici, qui dépasse bien loin... qui

dépasse l'anecdote, c'est-à-dire la campagne de publicité qu'on a vue concernant le mode d'emploi de la drogue et la promotion de la consommation de la drogue qu'on a vue cette semaine.

Cet enjeu-là, c'est un enjeu de cohérence pour les dépenses de l'État. Vous savez qu'on a une politique jeunesse au Québec qui est menée par le premier ministre. À l'intérieur de cette politique jeunesse là, il y a eu des forums jeunesse dans chacune des régions qui disposent de fonds, et le Forum jeunesse de Montréal a décidé de faire une campagne. Ce sont des petits cartons qu'ils remettent aux Québécois qui fréquentent les bars dans l'arrondissement Ville-Marie. C'est fortement questionnable — on va en reparler un petit peu plus tard — la façon dont ils font la promotion de la drogue, la façon dont ils présentent la drogue.

J'ai eu l'occasion de poser la question au ministre plus tôt cette semaine, à la période des questions. Il n'avait visiblement pas fait état de cette... il ne connaissait pas cette campagne de publicité. 48 heures se sont écoulées. J'espère qu'il en a pris connaissance et je veux savoir qu'est-ce qu'il en pense. Parce qu'au-delà de ça, ce 35 000 \$ là qui a été dépensé pour contrer les efforts de plusieurs centres de réadaptation en toxicomanie, il me semble que ça semble couler de source, là, que l'État ne peut pas avoir des missions de prévention de la drogue, des missions d'éradication de la drogue, parce que c'est criminel que de consommer de la drogue, et permettre dans un autre domaine, soit la jeunesse, de faire la promotion de la drogue.

Donc, comment sont autorisées ces dépenses-là? Est-ce qu'ils sont autorisés? Est-ce qu'on a parlé au ministère de la Santé? Est-ce qu'on a parlé au ministère de la Sécurité publique? Est-ce qu'on a parlé au ministère de l'Éducation? Parce qu'on donne ça aux jeunes, et puis je pense que c'est assez troublant de voir cette publicité-là. C'est une publicité qui représente de la drogue d'une façon attrayante. Et, pour vous donner des exemples, la publicité sur la cocaïne, on dit: Rince tes narines avec de l'eau pour minimiser les dommages à la muqueuse du nez. Je ne vous lirai pas tout ce qui est écrit là parce que je ne veux pas faire ce que je reproche à cette publicité-là de faire, donner des modes d'emploi puis banaliser l'emploi de la drogue. Ça dit aussi: Procure-toi ta consommation auprès d'une personne fiable. Écoutez, c'est assez... c'est presque surprenant de voir ça quand on sait, puis que c'est admis par tout le monde, que la consommation de drogue, c'est le milieu criminalisé, c'est le crime organisé, ce sont les Hell's Angels qui vendent ça.

Mais, après avoir posé la question sur la cocaïne, je peux vous dire qu'il y a d'autres drogues qui sont aussi traitées de la même façon. La kétamine, qui, en passant, est un remède pour les vétérinaires, pour endormir les animaux, on dit: Si tu consommes de la kétamine, commence prudemment et renouvelle les doses avec précaution. Puis encore: Il faut prendre notre... il faut acheter nos produits à un vendeur fiable.

Le GHB, ce qui n'est pas rien, qui est la drogue du viol, qui a commis beaucoup de méfaits, qui fait

souvent l'objet des médias, il est écrit: Si tu consommes du GHB, identifie clairement tout contenant de GHB. Tu peux y ajouter du colorant alimentaire.

Puis ça continue pour l'ecstasy — regardez la photo qui est assez design — le speed, puis il y en a d'autres.

Puis en plus j'ai entendu ce matin qu'il y aurait des annonces à la radio de cette façon-là. Je voudrais savoir si le ministre est d'accord avec tel genre de campagne de publicité, s'il a l'intention de demander au premier ministre de cesser cette campagne-là, parce que c'est dans le budget du premier ministre, dans les forums jeunesse que se retrouve cette campagne de publicité là.

Parce qu'il me semble que c'est tout à fait incohérent quand on voit les efforts du ministre de la Santé pour diminuer la consommation de cigarettes. Les cigarettes se retrouvent en dessous des comptoirs, c'est interdit de faire de la publicité de cigarettes, c'est interdit de mettre un message de cigarettes sur une voiture au Grand Prix ou à un événement sportif. Si on regarde les contenants de cigarettes, ce qu'on voit dessus, c'est des photos de gencives pourries par le cancer ou de cerveaux coupés en deux, cancéreux, puis le message qui est écrit, c'est: La cigarette peut vous causer le cancer, la cigarette peut vous tuer.

● (10 h 10) ●

Puis ici on voit cocaïne bien représentée, c'est propre, c'est beau, puis là il est marqué: Effets recherchés, hausse de l'énergie, suppression de la fatigue, sentiment de puissance et de confiance de soi, désir de communiquer. Kétamine, ça vous donne un sentiment de flottement, rêverie, mouvements saccadés, illusions visuelles. Là, on met tous les bons effets de la consommation de chacune des drogues. GHB, il faut le voir pour le croire, là: Effets recherchés, détente, ivresse semblable aux effets de l'alcool, bien-être, bonne humeur, sociabilité accrue. Je pense qu'on est tout à fait incohérent quand on met des cigarettes... on met sur un produit légal, les cigarettes: La cigarette peut vous tuer, puis que, d'un autre côté, on fait une publicité sur la drogue qui ressemble à ça et puis là on met: Effets déplaisants possibles, risques, puis on les détermine. Je pense que ça ne peut pas fonctionner.

Puis en très, très petit, là, parce que j'ai grossi ici, là, quatre fois le message — puis ce qui représente mon pouce, là, c'est le message que je vais vous lire; ça m'aurait pris une loupe, là, même si c'est grossi quatre fois, je ne suis pas capable de le lire, il a fallu que je demande à des adjoints de prendre leurs loupes puis de me l'écrire — il est écrit: Le GRIP Montréal n'encourage pas l'usage de drogues, il rappelle que toute utilisation de drogues, légales ou illégales, comporte des risques que seule l'abstinence permet d'éviter. Cette carte présente des informations neutres et validées scientifiquement afin de réduire les risques.

Je pense qu'il n'y a aucune drogue qui est légale, mais de mettre une si petite mise en garde, ça démontre qu'on le sait, que c'est illégal, qu'on le sait qu'on fait affaire avec le crime organisé, mais qu'on met ça en tellement petit que personne, je suis certaine, n'est capable de le lire dans le format normal parce que, dans le format agrandi, je vous le dis, ça représente un centimètre carré, à peu près.

Puis, pendant que le gouvernement est là puis dépense des millions pour la promotion des saines habitudes de vie dans le fonds qu'on connaît avec M. André Chagnon, quand on fait des programmes comme Vas-y — le bonhomme bleu, là — *fais le pour toi!*, qui fait la promotion

de l'activité physique, quand on voit les efforts que le gouvernement fait, puis que je reconnais être louables, pour sortir le gras trans des écoles, je me demande comment, avec des fonds publics, là, de l'argent des contribuables, on peut faire une publicité comme celle-là et je me demande comment cela est possible qu'on ait autorisé une publicité comme ça.

Puis je me demande comment le premier ministre, lui qui a élaboré la politique jeunesse, trouve l'application terrain de sa politique, parce que c'est vraiment l'application terrain de la politique que l'investissement dans cette campagne de publicité là, la trouve, alors qu'il y a des milliers d'intervenants sur le terrain qui travaillent à l'éradication de la drogue, il y a des milliers de policiers qui travaillent à faire cesser la contrebande, cesser le trafic, et puis que, là, on banalise la consommation de la drogue comme ça. Parce que la drogue peut mener à des excès, peut mener à des fatalités extrêmement graves.

Et puis, dans un même sens, ici, on a quelqu'un qui... Je l'ai entendu, là, celui qui a mis la publicité, il dit: Tout le monde prend de la drogue, ce n'est pas grave, on devrait légaliser tout ça, que c'est naturel, que les animaux même prennent de la drogue. Je pense qu'il y a tellement d'organismes communautaires sérieux sur le terrain... Il a droit à ses idées, là, mais il y a tellement d'organismes communautaires qui auraient besoin de ces sous-là que je pense qu'il faut se questionner sur des genres de mission comme celle-là, parce que c'est l'argent des Québécois, c'est l'argent des Québécoises. Et cette publicité-là, qui est destinée à leurs jeunes... Quand les parents sont là puis ils disent à leurs enfants jeunes puis à leurs adolescents: La drogue, c'est dangereux, tiens-toi loin, n'en consomme pas, ça cause des ravages, et l'argent de leurs taxes sert à dire que, bien, ce n'est pas si grave, le speed, ce n'est pas si grave, le GHB, ce n'est pas si grave, la cocaïne, on a de sérieux problèmes de... C'est un enjeu de société, je pense, et j'ai hâte d'entendre le ministre sur ce sujet-là.

Le Président (M. Lévesque): Merci, Mme la députée de Lotbinière. Je cède maintenant la parole au ministre de la Sécurité publique pour une période de 10 minutes.

Réponse du ministre

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je vous remercie, M. le Président. Je suis assez heureux d'avoir la possibilité, M. le Président, de parler de l'état de la sécurité publique au Québec. Je pense que, pour les gens qui souhaiteraient nous regarder aujourd'hui, il faut quand même indiquer que le cadre dans lequel nous faisons cette interpellation est le suivant: les députés de l'opposition peuvent choisir un sujet, convoquer le gouvernement le vendredi matin pour une période de deux heures pour discuter de ce sujet-là. C'est donc l'opposition qui a choisi de convoquer le ministre de la Sécurité publique pour discuter de — et c'est inscrit au feuilleton — l'état de la sécurité publique au Québec. C'est donc évidemment un sujet qui est extrêmement général, et je suis heureux de pouvoir le faire, discuter de l'état de sécurité publique au Québec.

Ce qui m'attriste ce matin, d'entrée de jeu, c'est que la députée de Lotbinière, qui pourrait avoir le loisir

de parler de l'état de la sécurité publique au Québec — et on va le faire, nous, de notre côté — a choisi de prendre un incident isolé et de prendre 10 minutes pour faire une diatribe sur une publicité dont je vais parler rapidement, parce que je voudrais revenir au sujet de l'état de sécurité publique au Québec.

L'ADQ, M. le Président, a toujours cette même façon de procéder. Je pense qu'il y a un cadre qui fait en sorte que les députés de l'ADQ agissent toujours en vertu du même cadre soit lorsqu'ils posent une question ou soit lorsqu'ils font une intervention en Chambre ou une intervention publique. Ça commence toujours par un sophisme, toujours. Un sophisme, si vous voulez, si vous souhaitez avoir une définition, c'est comment déguiser un mensonge pour qu'il ait l'air d'une vérité. C'est ça, un sophisme. Alors, ça commence donc toujours par un sophisme.

Mme Roy: Question de règlement.

Le Président (M. Lévesque): Mme la députée de Lotbinière.

Mme Roy:lui demander de retirer ses paroles parce que ce n'est pas parlementaire.

Le Président (M. Lévesque): Alors, j'aimerais inviter le ministre à la prudence.

M. Dupuis: Alors donc, ça commence toujours par un sophisme. Au sein de la question ou de l'intervention — là, ce matin, je dois dire qu'elle a fait preuve de pondération, mais on commence — il y a toujours une insulte qui suit, hein, en général une attaque personnelle, en général.

Le Président (M. Lévesque): Je vous invitais à la prudence, M. le ministre.

M. Dupuis: Non, non. M. le Président, il faut quand même donner la vérité. Donc, en général, une insulte, souvent une insulte qui est personnelle, et finalement ça se termine par une conclusion démagogique. On a encore la preuve de ça ce matin. Dans l'exemple qu'elle donne sur la diatribe qu'elle vient de faire, d'aucune façon, d'aucune façon le gouvernement du Québec n'a approuvé cet encart publicitaire dans les journaux, d'une part. C'est une subvention qui est versée effectivement par la Stratégie jeunesse du premier ministre à des organismes qui sont indépendants et pas directement à l'organisme qui a fait la publicité. Non, la subvention est versée sous la responsabilité du CRE de Montréal, et c'est la CRE de Montréal qui verse les subventions à un fonds jeunesse qui, lui-même, ensuite verse la subvention à un organisme. Donc, au départ, c'est une volonté du premier ministre du Québec de verser bien sûr des subventions à des organismes communautaires qui oeuvrent auprès de la jeunesse. Cette subvention est versée à des organismes qui sont totalement indépendants du gouvernement et qui bien sûr sont autonomes. Ces subventions sont autorisées par la Conférence régionale des élus de Montréal. Il n'y a donc aucune relation entre la publicité que la députée a exposée et le gouvernement du Québec, d'une part.

D'autre part, sur cette publicité-là, je pense qu'il faut quand même dire une chose — je vais en parler dans

quelques instants — il y a des sommes importantes, je dirais plus qu'importantes, qui sont versées à des organismes jeunesse, qui sont versées par le biais des organisations policières, qui sont investies par le biais du gouvernement et des opérations policières pour faire la lutte contre la drogue, la lutte contre les gangs de rue, la lutte contre les stupéfiants. Mais il y a une réalité qui existe, et c'est ça qui fait défaut à l'ADQ... L'ADQ a de la difficulté, probablement par calcul politique... Honnêtement, là, moi, je ne donne pas le bénéfice du doute à l'ADQ, mais l'ADQ a l'habitude, par calcul politique, d'éviter la réalité et de se faire une nouvelle que je qualifierais d'un peu schizophrénique, en dehors de la réalité, pour essayer de marquer un point politique. La réalité, c'est que, oui, il se fait de la lutte contre l'absorption de substances illicites par les jeunes, par la population en général, je vais en parler. Mais il y a une réalité qui existe, ça existe, il y a des gens qui malheureusement, malgré les efforts qu'on fait à la fois en prévention, à la fois en répression, qui malheureusement consomment.

● (10 h 20) ●

C'est une réalité, et il peut arriver que certains groupes communautaires, pour établir un lien avec ces gens-là qui sont dans un désespoir total... que la façon d'établir les liens avec ces gens-là, c'est de l'établir par une espèce de compréhension positive de leur désespoir. C'est pour ça qu'il y a des programmes, il y a des programmes au ministère de la Santé et des Services sociaux, par exemple, qui incitent à récupérer les seringues qui sont utilisées, qui sont sales, qui peuvent, si elles sont réutilisées, injecter le virus du HIV, par exemple, à quelqu'un, le virus du sida si les seringues ne sont pas propres. Donc, il y a des programmes qui font en sorte qu'on récupère les seringues et qu'on donne des seringues propres à des jeunes pour qu'au moins, au moins, on puisse établir un contact avec eux, essayer de leur faire voir en quelque part, dans leur désespoir, dans leur noirceur, la lumière pour qu'ils arrêtent de consommer. Mais il faut réussir à établir un lien.

Est-ce que c'est ça, la publicité qui a été déposée? Ça se peut que ce soit ça qui soit à la base. C'est évident, M. le Président, évident que le gouvernement du Québec, que le gouvernement libéral n'encourage pas l'absorption de drogues, de stupéfiants, comme toutes les autorités politiques au Québec. La preuve, la preuve de ça, c'est que le gouvernement libéral, depuis 2003, M. le Président, a investi des sommes importantes pour aider... — ça, c'est en dehors de toutes les sommes qui sont investies par les organisations policières, par les organisations communautaires; a investi des sommes importantes — pour essayer d'établir un contact avec les jeunes qui seraient tentés d'adhérer aux gangs de rue, qui seraient tentés de commencer à consommer des substances illicites.

En gangs de rue, là, M. le Président, j'ai annoncé à l'automne 17,6 millions de dollars versés à des organismes communautaires qui sont en train de préparer leurs demandes auprès du ministère de la Sécurité publique, des organismes communautaires méritoires, particulièrement dans la région de Montréal mais partout au Québec, qui travaillent auprès des jeunes pour empêcher les jeunes d'adhérer à des gangs de rue. 17 millions en prévention, 17 millions aussi en répression. Parce qu'en matière de gangs de rue, puisqu'on parle de jeunesse, en matière de gangs de rue, non seulement est-il important d'investir de l'argent en répression, c'est-à-dire en enquêtes policières,

en arrestations, en condamnations, mais ce n'est pas tout, il faut éviter... il faut aussi mettre de l'argent pour éviter que des jeunes qui seraient tentés par l'appât du gain immédiat d'adhérer à des gangs de rue et de commettre des actes criminels... empêcher qu'ils y adhèrent. Alors, c'est pour ça que, moi, j'ai insisté pour qu'on mette autant d'argent en prévention qu'on en met en répression, pour éviter que l'entonnoir continue de grossir.

En matière de stupéfiants, là, si la députée a besoin d'exemples de l'importance que le gouvernement et les opérations policières... Parce que je dois rendre hommage aux opérations policières, qui font un travail extraordinaire, M. le Président, à plusieurs égards, mais notamment dans la lutte aux stupéfiants. Le projet Affusion, en octobre 2005, mise à jour d'un réseau de vente de stupéfiants, 59 arrestations, 20 perquisitions; l'opération Cure, en juin 2005, en Estrie, culture de marijuana, trafic vers les États-Unis, 36 arrestations, 19 perquisitions; l'opération Weed, en juin 2005, trafic de drogue, 30 arrestations, M. le Président; le projet Ouragan, 5 novembre 2003, escouade régionale mixte, 32 arrestations; projet Bluette, M. le Président, 27 avril 2006, contrebande de tabac, 26 arrestations; Piranha, M. le Président, avril 2006, production intérieure de marijuana, 14 arrestations; Fusion I, Fusion II, récemment, M. le Président, mai 2006, importation de cocaïne, 67 arrestations; Aorte, 23 et 24 mai 2007, production, trafic, exportation de marijuana, 127 arrestations; opération Chorale, 20 juin 2007, trafiquants de drogue, 11 perquisitions; finalement, M. le Président, Cancun, l'UMECO, Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone, 26 mars 2008, trafic et exportation de marijuana vers les États-Unis, 29 arrestations.

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Dupuis: M. le Président, ce n'est qu'un exemple, ce n'est qu'un exemple des principales opérations qu'on fait pour démontrer que nous luttons, nous luttons contre l'absorption de stupéfiants, nous luttons contre la production, nous luttons contre l'importation, nous luttons contre la possession pour fins de trafic.

Argumentation

Le Président (M. Lévesque): Merci, M. le ministre. Nous allons maintenant entamer la période d'échange. Mme la députée de Lotbinière, vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

Mme Roy: ...Yamaska.

M. Dorion: Ça va être moi.

Mme Roy: C'est lui qui...

M. Dorion: Nicolet-Yamaska.

Le Président (M. Lévesque): O.K. Alors, maintenant, nous allons passer au député de Nicolet-Yamaska.

M. Éric Dorion

M. Dorion: Merci, M. le Président. D'entrée de jeu, à l'écoute des réponses du ministre, il a pris la moitié

de son temps à nous lire des extraits qui ne concernent même pas notre intervention d'aujourd'hui. Par respect pour les familles, les parents, les enfants du Québec, M. le ministre, tenez-vous au sujet aujourd'hui dont on en fait mention, parce que je pense encore une fois que vous ne comprenez pas les impacts néfastes de cette campagne de publicité.

Et je ferais remarquer au ministre, s'il ne le sait pas, qu'il a contribué dans un plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011. Donc, le ministre de la Justice en fait partie intégrante, de ce plan d'action là, M. le ministre, question de vous le faire rappeler.

J'ai — et ce n'est pas un secret de Polichinelle, M. le Président — passé les 10... Avant mon entrée ici, à l'Assemblée nationale, j'ai passé les 10 dernières années de ma vie à travailler en aide et soutien à la réadaptation auprès de toxicomanes. Et, hier, je me suis rendu dans mon comté parce que, quand j'ai vu ce type de publicité, qui se dit préventive, pour moi, là, ça ne passait pas parce que ça a un double message et ça a un message incitatif, et c'est ce qu'on essaie de faire comprendre au gouvernement depuis deux jours.

Je me suis rendu, M. le Président... Et j'aimerais avoir l'autorisation de déposer une vingtaine de documents qui... Et c'est simple, je veux faire comprendre au ministre... Dans le fond, c'est un outil que je lui donne pour avoir une meilleure compréhension parce qu'il n'a pas l'air à comprendre. J'ai demandé à des gens qui sont en réadaptation... Je leur ai amené des cartons puis je leur ai dit: Lisez-le puis, après ça, dites-moi ce que vous pensez de ça. J'aimerais le déposer en cette Chambre, M. le Président.

Et je vais en faire un résumé, M. le ministre, de l'ensemble à peu près des réponses qui ont été faites par des consommateurs qui sont en rétablissement. Imaginez l'impact de ceux et celles pour qui ça va tomber dans les mains, des enfants qui n'ont pas encore développé une dépendance et qui, eux, à la lecture de ça, vont dire: Commence prudemment et renouvelle les doses avec précaution. L'enfant comprend quoi, M. le ministre? Il comprend que, regarde, ce n'est pas si grave que ça, et on minimise les impacts. Et le porte-parole de cette publicité-là... Et j'invite le ministre à aller écouter l'émission hier... avant-hier, à *Gauthier*. Le président de ça, allez écouter l'entrevue qu'il a faite à *Gauthier*. Et, si vous ne réussissez pas à comprendre, bien je pense que vous ne comprendrez jamais. Ça a un impact important, M. le Président, ça a des mesures incitatives.

Et, nous, quand on a posé la question et quand ma collègue a soulevé le dossier il y a de ça deux jours, on s'attendait théoriquement à ce que le ministre réagisse et qu'il y ait une action concrète qui se pose au sein de notre gouvernement. Non, M. le Président. Pas plus tard qu'hier, j'ai rejoint... Et c'est surprenant parce que, ma collègue l'a mentionné tantôt, on a pris 35 000 \$ sans en mesurer les impacts que ça créerait. Et pourtant, M. le Président, notre institution ici, l'Assemblée nationale, s'est dotée de centres de réadaptation publics, établissements publics, où il y a des professionnels, où il y a des chercheurs, où il y a des psychologues, où il y a des médecins qui théoriquement, en voyant ça, auraient dit: Non, il n'est pas question que ça tombe dans les mains des jeunes, il n'est pas question que ce soit distribué à l'ensemble des Québécois et Québécoises.

● (10 h 30) ●

Et je l'ai validé, M. le Président, j'ai envoyé l'ensemble de cette publicité-là à Pierre Bourassa, directeur général de Domrémy, Trois-Rivières, et je peux vous dire et affirmer en cette Chambre et l'ensemble des Québécois, des familles et des enfants que jamais, au grand jamais, il n'aurait autorisé ce type de prévention là parce qu'elle a un effet néfaste. Et j'ai décidé aujourd'hui d'y participer personnellement et d'y prêter ma voix, à cette commission, pour faire comprendre les dangers au ministre, parce que je n'ai jamais nié que, dans mon passé, M. le ministre, j'en ai eu, des problèmes de dépendance. Et, si vous voulez jouer avec, ça ne me dérange pas parce que je ne l'ai jamais caché, je ne l'ai jamais nié. Mais je peux vous dire qu'un effet comme ça puis une publicité comme ça, bien, moi, je peux vous dire la néfacité puis la dangerosité que ça peut apporter, M. le ministre.

Documents déposés

Le Président (M. Lévesque): Merci. Alors, je dépose les documents. Et j'invite maintenant le ministre à poursuivre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je veux rassurer le député de Portneuf tout de suite, M. le Président...

Une voix: De Nicolet-Yamaska.

M. Dupuis: De Nicolet-Yamaska. Je veux rassurer...

Une voix: ...

M. Dupuis: Pardon? Je veux rassurer le député de Nicolet-Yamaska tout de suite, M. le Président, il ne me viendrait même pas à l'esprit de lui reprocher le passé qu'il vient de dévoiler. Au contraire, j'ai beaucoup de respect pour vous si vous ne consommez plus. J'ai beaucoup de respect pour vous si vous avez réussi à réaliser que vous aviez un problème de dépendance et que vous avez décidé de vous prendre en main avec l'aide, j'imagine, de gens qui vous ont aidé, et de devenir sobre, et de devenir abstinent. J'ai beaucoup de respect pour vous, j'ai beaucoup d'admiration pour vous. Jamais je ne le lui reprocherais, M. le Président, au député de Nicolet-Yamaska. La seule chose que je dis, d'abord, M. le Président, ça ne sert rien à l'ADQ, là, d'essayer de faire une preuve... la preuve qu'elle essaie de faire aujourd'hui, que c'est à cause du gouvernement, avec l'accord du gouvernement, avec le consentement du gouvernement que cette publicité circule là où elle circule. Est-ce que j'ai besoin de dire encore une fois que nous ne pouvons pas encourager la consommation de cocaïne, la consommation d'ecstasy, la consommation de quelque substance que ce soit? Ce que je dis par contre, la réalité des choses, la réalité, c'est que ce n'est pas le gouvernement qui a permis que cette publicité-là circule, c'est totalement indépendant de la volonté du gouvernement. Moi aussi, je trouve que ce n'est pas une bonne façon. Je trouve ça, que ce n'est pas une bonne façon de faire une publicité au sujet de cette question-là, je ne suis pas en accord avec cette publicité-là.

Maintenant, ce n'est pas le gouvernement qui l'a autorisée. C'est la Conférence régionale des élus de Montréal

qui distribue l'argent qui lui est remis par la Stratégie jeunesse. C'est le Fonds régional de jeunesse de Montréal qui a distribué la subvention à ce groupe-là, qui a probablement produit une demande en expliquant sa demande, et ça lui a été permis. Mais ce n'est pas le gouvernement qui a autorisé, et le gouvernement n'approuve pas cette publicité qui est faite.

La seule chose que j'ai dite tantôt... Et le député de Nicolet-Yamaska nous a fait l'amitié de nous révéler qu'il avait déjà eu des problèmes de dépendance. J'ai déjà dit que j'avais de l'admiration pour lui de s'être pris en main. La seule chose que je dis, c'est qu'il y a des gens, il y a des gens malheureusement — puis le député de Nicolet-Yamaska le sait sûrement — il y a des gens qui malheureusement n'ont pas encore vu la lumière que le député de Nicolet-Yamaska a vue, lui, alors qu'il avait des problèmes de dépendance. Il y a des gens qui n'ont pas vu la lumière, il y a des gens qui sont probablement dans un bas-fond qui est encore plus profond que celui dans lequel il a été placé quand il a réussi à se prendre en main, et encore une fois je veux le féliciter de l'avoir fait. Il y a des gens qui ne voient pas la lumière, il y a des gens qui... Vous le savez, on se promène à Montréal, on se promène dans certaines villes du Québec, il y a des gens, des jeunes, qui sont en train de gâcher leur vie totalement, qui sont rendus à des moments où ils ne sont même plus capables d'entendre les conseils des gens, ils ne sont même plus capables d'entendre ce que les gens leur disent. Alors, ces gens-là, il faut essayer de les récupérer d'une certaine façon.

Moi, je n'endosse pas cette publicité-là, je ne suis pas d'accord avec cette publicité-là, mais il reste qu'il faut trouver le moyen, de temps en temps, d'aller réveiller ces jeunes-là, et peut-être que l'un des moyens d'aller réveiller ces jeunes-là... Je l'ai dit cette semaine, ça a fait rire les gens, je ne suis pas un psychologue, j'ai été procureur de la couronne. Mais j'ai 59 ans, je suis capable de... je connais la vie, et puis j'ai vu des malheurs alentour de moi, et on a une certaine expérience. Il y a de ces jeunes-là qui ont besoin de voir la lumière d'un certain nombre de façons. Une des façons, là, c'est de retirer les seringues sales du marché pour éviter qu'en plus qu'ils se piquent pour de l'héroïne... En plus qu'ils se piquent pour des substances illicites, ils peuvent se donner des maladies qui sont mortelles avec des seringues sales, puis on essaie d'éviter ça, puis on essaie d'enlever les seringues... Il y a des programmes qui essaient de faire voir la vérité à ces gens-là.

Mais encore une fois, puisqu'on est dans une situation qui est éminemment humaine, ce matin, dans l'échange que j'ai avec le député de Nicolet-Yamaska, je veux terminer mon intervention en réitérant, puisqu'il nous fait l'amitié de nous confier qu'il a eu des problèmes de dépendance... Moi, je veux lui dire qu'il s'est pris en main, il est devenu sobre, il est devenu abstinent, je ne fais que l'admirer et jamais je ne lui reprocherais ça.

Le Président (M. Lévesque): Alors, je comprends que M. le ministre souhaite intervenir à nouveau. Est-ce qu'il y a consentement pour permettre au ministre de prendre le temps de parole attribué aux députés ministériels? Il n'y a pas consentement? Alors, il n'y a pas consentement.

Mme Roy: Ah! vous voulez prendre le cinq minutes d'un député?

Le Président (M. Lévesque): Oui, le cinq minutes du... ministériel.

Mme Roy: O.K. O.K. C'est correct. Je pensais que vous vouliez prendre 15 minutes.

Le Président (M. Lévesque): Est-ce qu'il y a consentement?

Mme Roy: Oui.

Le Président (M. Lévesque): Alors, consentement. M. le ministre, vous avez cinq minutes.

M. Dupuis: Oui. Je vous remercie, M. le Président. Je voudrais simplement mentionner que probablement, le 13 mars 2008, lorsque l'opposition officielle a déposé la demande d'interpellation, qui s'intitulait État de la sécurité publique au Québec, cet événement de la publicité n'était pas arrivé à ce moment-là. J'imagine qu'ils avaient en tête de discuter de l'état de la sécurité publique au Québec et j'aimerais prendre le cinq minutes supplémentaire, M. le Président, pour donner pour les gens qui souhaiteraient nous écouter ce matin... Je ne suis pas sûr qu'on a une grosse écoute, là, mais en tout cas... Des fois, ça repasse, on ne sait pas. On a de l'espoir, hein, M. le Président, on a de l'espoir. D'autant plus que vous êtes éminemment sympathique, ça pourrait nous attirer certaines cotes d'écoute.

La sécurité publique au Québec, c'est plus que la publicité que nous n'approuvons pas, dont la députée parle ce matin et qu'elle essaie d'imputer sans succès au gouvernement. Parce que la réalité, c'est ça, le gouvernement n'a rien à faire là-dedans. C'est plus que ça, la sécurité publique au Québec. La sécurité publique au Québec, c'est la sécurité civile. On est actuellement, là, aujourd'hui, le 4 avril, on est à la veille d'un dégel important, et j'aimerais ça qu'on puisse, dans les cinq minutes qu'il nous reste, parler à la population et dire à la population ce que nous faisons pour éviter qu'il y ait des catastrophes qui se produisent dans les prochains jours. C'est le printemps maintenant. On a eu un hiver extraordinairement chargé, extraordinairement chargé de chutes de neige, et évidemment il y a au Québec, actuellement, une préoccupation de la part des citoyens qui sont placés dans des régions à risque et qui craignent qu'il y ait des débordements importants.

Je veux dire aux gens qui souhaiteraient nous écouter que le gouvernement du Québec, le premier ministre en tête, a demandé — et ça se fait depuis déjà trois semaines — que des travaux de prévention soient faits au Québec pour essayer d'éviter, dans la mesure du possible — il faut être réaliste, dans la mesure du possible; pour éviter — ou alors pour minimiser les impacts que soit des débordements de rivières pourraient avoir ou des glissements de terrain. Depuis trois semaines, M. le Président, les équipes de sécurité civile de même que les équipes de spécialistes dans les municipalités sont à l'oeuvre pour faire des travaux, des travaux de déglacage. La grenouille se promène aussi pour éviter des embâcles.

Et on prie pour que la température soit suffisamment clémente pour permettre un dégel rationnel, mais il faut craindre.... C'est sûr que, compte tenu des chutes de neige, il faut être préoccupé par la situation, et le

gouvernement est préoccupé par la situation donc en ayant commencé des travaux importants il y a trois semaines, mais surtout, aujourd'hui, au moment où nous nous parlons, ici, à l'Assemblée nationale, et lundi prochain, il y a, dans les 12 régions du Québec, là, qui sont les plus à risque, il y a des points de presse régionaux où un spécialiste de la sécurité civile, le ministre responsable de la région, les députés locaux, là, y compris les députés de l'ADQ, les députés du PQ et les députés libéraux, seront invités à participer à ces conférences de presse là pour donner de l'information à la population, premièrement, sur les travaux qui sont effectués depuis trois semaines pour minimiser les impacts, s'il devait y en avoir, des inondations ou des glissements de terrain, aussi pour donner un aperçu — ce n'est pas facile, la température, hein, on n'a pas de boule de cristal, on ne peut pas deviner; mais — pour donner une information sur à quoi s'attendre, dépendant des différents scénarios de météo.

Là, en fin de semaine, on est chanceux parce qu'apparemment il n'y aura pas beaucoup de pluie. Ça va fondre, le jour, par le soleil; la nuit, ça va geler. Alors, ça permet un meilleur écoulement des eaux.

Expliquer à la population que, dans ces régions-là, la terre actuellement est comme une éponge qui est gorgée d'eau, de telle sorte que, quand ça va fondre, évidemment l'eau va avoir de la difficulté à rentrer dans l'éponge, et l'éponge va vouloir rejeter cette eau-là, ce qui va faire monter les rivières, alors on est là pour expliquer ça à la population, mais pour dire à la population que, s'il devait y avoir des débordements, on fait tout pour en minimiser les impacts. On veut donner à la population les conseils pratiques, les conseils d'usage, mais on veut indiquer à la population qu'on est présents, qu'on est là, qu'on est au courant de la situation et aussi pour donner toute l'information, s'il devait y avoir des débordements, sur ce que la population de ces régions-là devrait faire. Et donc, M. le Président, je pense que, ça aussi, ça fait partie de l'état de sécurité publique au Québec, toute la question de la sécurité civile. Je reviendrai plus tard. Merci.

● (10 h 40) ●

Le Président (M. Lévesque): Merci, M. le ministre. Maintenant, la députée de Lotbinière.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Merci, M. le Président. Il y a une question de fond en arrière de cette publicité-là, il y a une question de fond — puis ça, vous l'admettez — ce sont les deniers publics. Qui est imputable de la dépense des deniers publics? On a un vérificateur général qui, à chaque année, fait l'exercice de vérifier comment sont employés les deniers publics. Eh bien, là, ici, on en fait un, exercice, là, de cohérence, là. Pendant que vous mettez des sommes astronomiques pour faire la prévention, faire l'éradication de la drogue, on a quelqu'un qui travaille à contresens avec des deniers publics. Parce que ce que je vous dis, M. le ministre... M. le Président — puis je l'ai vérifié — cette publicité-là est néfaste parce qu'elle s'adresse à un grand public. Si vous aviez un toxicomane... Puis ça, on appelle ça de diminuer les impacts, puis ça se fait un à un. En rencontrant un toxicomane ou un consommateur de drogue, on peut lui expliquer les effets de la drogue, on peut essayer de diminuer ou d'encadrer sa consommation. Ça, c'est une théorie puis c'est correct au niveau théorique

avec les professionnels. Mais la faire comme ça, là, la distribuer à n'importe qui, là, puis s'en aller dans les bars puis faire des messages radio, vous n'allez pas nous dire que les messages radio s'adressent seulement à ceux qui consomment, là, il y a ceux aussi qui ont arrêté de consommer.

Puis j'ai trouvé très, très éloquent de voir sur un blogue une jeune fille qui témoignait qu'elle avait arrêté de prendre de la drogue. Elle était dépendante, elle avait fait deux surdoses. Et puis, quand elle a vu l'annonce, elle s'est dit: Oh! je pourrais prendre une petite dose, un petit speed, ça pourrait me faire du bien. Puis finalement elle a, par chance... Ce qui est écrit dans son témoignage, elle a résisté, mais elle a considéré que c'était de la provocation. Ça fait que tout le travail qui a été fait en amont pour l'amener à arrêter de consommer peut être brisé par des publicités comme ça. Si vous les désapprouvez, j'aimerais que vous fassiez les représentations pour que ça cesse, parce que cette campagne de publicité là va durer jusqu'au 14 avril, et puis c'est extrêmement important.

Encore une fois, on se demande: Qu'est-ce qu'on fait avec nos deniers publics? Est-ce qu'on ne défait pas le travail qu'on fait ailleurs en sécurité publique? Puis comment on applique les politiques que le gouvernement se dote? Parce que le problème au gouvernement, c'est qu'on fait toujours des belles politiques quand on est ici puis on est toujours tous pour la tarte aux pommes, mais, quand ça se déploie sur le terrain, il y a des aberrations qui se produisent, puis ça irrite, ça irrite ceux là qui doivent, à chaque deux semaines, là, payer leurs impôts, payer leurs taxes et puis voir que leurs deniers sont employés de cette façon-là. C'est plus qu'une simple anecdote.

Puis, si on regarde la politique jeunesse du gouvernement, c'est bien qu'on ait une politique jeunesse, les forums jeunesse... Puis là, là, je vous le dis, là, le logo de Forum jeunesse est sur la publicité. Les forums jeunesse ont été créés par le gouvernement, le logo est sur la publicité, puis vous dire que c'est eux qui ont administré ça. Bien, la politique jeunesse, là, ces forums-là ont été créés par le gouvernement, un, pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes, favoriser la réussite éducative des jeunes, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, accroître la place des jeunes dans la société, améliorer le soutien offert aux jeunes. Je me demande dans quel, là, de ces créneaux vous pouvez placer cette publicité-là. Je pense qu'elle est incohérente avec la politique jeunesse du gouvernement, elle est incohérente avec le travail qu'on fait au niveau de l'éducation, elle est incohérente avec les politiques de santé du gouvernement, la promotion des saines habitudes de vie, elle est incohérente dans son effet sur le terrain.

Et puis ça, c'est des deniers publics. Je ne dis pas que c'était le gouvernement qui était derrière la machine à écrire puis qui a écrit tout ça, là, mais c'est les deniers publics. Et les gardiens des deniers publics, ce sont nous ici, au Parlement, et je vous demande, afin d'éviter que ça continue à faire des dommages, cette publicité, d'intervenir auprès du premier ministre, de lui demander de rendre compte de comment cette décision-là est prise et de retirer cette publicité avant que ça continue à faire des dommages.

Puis il faut se poser la question: Comment ça a pu se faire sans que personne ne valide, valide cette publicité-là? Parce que je suis certaine que les professionnels de

la santé, les professionnels en toxicomanie, les agences régionales de la santé n'auraient pas accepté qu'une telle publicité soit distribuée aux jeunes comme ça, là, sans savoir, là, si c'est des personnes qui sont en rechute, si c'est des personnes qui consomment, si ce sont des abstinentes, si ce sont des personnes qui n'ont jamais voulu toucher à la drogue parce que, pour eux autres, c'est interdit et ça peut les mener loin parce que c'est criminel. Qu'ils voient ça aussi banalisé que dans ces publicités-là, je ne peux pas comprendre, là, que vous n'agissiez pas pour protéger ces enjeux-là qui sont très importants.

Le Président (M. Lévesque): Alors, merci, Mme la députée. J'aimerais juste faire un rappel, qu'il serait important de s'adresser à la présidence lors de ces audiences. Alors, maintenant, la parole est à vous, M. le ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Est-ce que je peux me permettre de demander à l'ADQ d'avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle, juste un minimum? On ne lui pas en demande pas plus que ça, là, un minimum.

Le Président (M. Lévesque): Je vous inviterais, M. le ministre, à la prudence.

M. Dupuis: Le député de Nicolet-Yamaska, M. le Président, nous dit, dans sa diatribe de tantôt, qu'il est parti, lui, là, là, avec la publicité, là, puis qu'il est allé rencontrer des gens, et il nous produit les lettres de la réaction de ces gens-là aujourd'hui. Alors, j'en ai une devant moi, là, 3 avril 2008, hier. Le gars, il commence en disant: Ce n'est pas croyable que le gouvernement donne de l'argent, c'est-à-dire mon argent, à des organismes comme ça. Ça, ça veut dire que le député de Portneuf est allé voir la personne...

Une voix: ...

M. Dupuis: ...le député de Nicolet-Yamaska est allé voir la personne puis il a dit à la personne: Regarde ça, aïe! c'est effrayant, le gouvernement donne de l'argent pour ça. Qu'est-ce que tu penses de ça?, alors que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, le gouvernement ne donne pas de l'argent pour ça. Alors, faire ça, là, partir comme le député de Nicolet-Yamaska puis aller voir quelqu'un, puis dire à quelqu'un: Regarde, aïe! c'est effrayant, hein, as-tu vu ce que le gouvernement fait avec ton argent?, puis là, bien, écris-moi donc une lettre pour me le dire, que tu n'aimes pas ça, là, ça, ça s'appelle politique par laquelle on excite, on exploite les passions de masse. C'est ça que l'ADQ fait, M. le Président: l'ADQ excite, exploite les passions des masses. Je n'ai pas droit de dire le mot. Là, je viens de donner la définition du mot, mais je n'ai pas le droit de dire le mot parce qu'il n'est pas parlementaire. Je ne le ferai pas, M. le Président, par respect pour vous.

Ça, là, c'est tellement l'ADQ, M. le Président, là, vous n'avez pas idée. Ils cherchent la parade. Le matin, ils se lèvent, savez-vous ce qu'ils font? Ils cherchent la parade. Puis là, quand ils ont trouvé la parade, le chef de l'opposition officielle s'en va se mettre devant la parade. Quand il y a deux parades le même matin, le chef de

l'opposition se met devant une parade puis il envoie un de ses députés devant l'autre parade. Puis là ils viennent chercher un petit prix politique rapide sans avoir réfléchi. Avec aucune espèce de profondeur intellectuelle, aucune espèce de réflexion, on va chercher le prix rapide, on va chercher la petite manchette, on va chercher le petit slogan. Ils ne se sont pas encore réalisés parce que c'est encore... C'est la pensée schizophrénique, perte de contact avec la réalité, ils n'ont pas encore réalisé, M. le Président, qu'à faire ça ils sont en train de perdre toute espèce de crédibilité auprès de la population.

Moi, là, ça ne me fait pas de peine, ça ne me fait pas de peine parce que je ne suis pas adéquate, ça ne me fait pas de peine. Je les regarde aller, mais je trouve ça malheureux, savez-vous pourquoi? Je trouve ça malheureux parce que, quand on est un leader politique ou quand on est un parti politique, on pense qu'on est des leaders politiques et on pense qu'on a un rôle à faire dans la société. L'ADQ, en cherchant à exciter les passions des gens, en cherchant à exciter les préjugés des gens, rabaisse la société québécoise et rabaisse les Québécois, alors que, quand on est un leader politique, quand on est un parti politique qui aspire à gouverner le Québec, ce qu'on fait, c'est qu'on essaie d'élever, d'élever au niveau des valeurs qu'on veut représenter. L'ADQ ne fait pas ça, M. le Président. Ça me fait de la peine de le dire parce qu'encore une fois je vous le dis, je vous trouve éminemment sympathique. Je vous invite à joindre nos rangs, ça vous permettrait, M. le Président, d'être capable de faire valoir des valeurs.

Mais ce que l'ADQ... Écoutez, ce n'est pas des farces, là, on a une interpellation sur l'état de la sécurité publique au Québec, ça fait trois fois que la députée de Lotbinière intervient, le député de Nicolet-Yamaska est intervenu, M. le Président, et on a parlé de ce cas-là dont il donne la publicité, pour lequel on a dit que le gouvernement... Ce n'est pas le gouvernement qui a décidé de cette publicité-là, ce n'est pas le gouvernement qui a permis cette publicité-là. J'ai dit qu'elle portait à caution, cette publicité-là. Effectivement, je ne suis pas d'accord avec cette publicité-là, je l'ai dit clairement.

Mais j'ai surtout aussi dit qu'on dépense des sommes d'argent importantes au gouvernement, que les policiers, les différents corps policiers au Québec travaillent quotidiennement, 24 heures par jour, M. le Président, parce que les équipes se remplacent, à lutter contre le trafic de drogue, à lutter contre la production de drogue, à lutter contre les trafiquants partout sur le territoire, M. le Président, puis l'ADQ choisit de ne pas en parler. Bien non, ils veulent faire leur petite exploitation des passions des gens pour venir marquer leurs petits points politiques. Ça, ça fait que... Moi non plus, je ne lis pas les sondages, M. le Président. Je suis comme le premier ministre, je ne les lis pas, les sondages.

● (10 h 50) ●

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Dupuis: Mais les gens m'en parlent, les gens m'en parlent. Et ce dont les gens me parlent de plus en plus, c'est: Ça n'a pas beaucoup de bon sens, l'ADQ. Merci.

Le Président (M. Lévesque): Maintenant, le député de Chomedey.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, M. le Président. L'état de la sécurité publique au Québec, qui devait être, ce matin, le sujet de l'interpellation, ça passe aussi par la lutte aux gangs de rue. Je pense que le ministre a été très visionnaire dans son approche depuis quelques années, et, au cours de 2007, particulièrement en décembre, il y a une annonce qui a été faite pour un programme de 17,6 millions, M. le Président, qui est une première au Canada, sur un bouquet de mesures en prévention. C'est un bouquet de mesures qui étaient attendues par le milieu, qui étaient attendues par les organismes communautaires, et, M. le Président, vous avez sûrement remarqué, vous avez sûrement vu la mine réjouie des gens qui étaient présents lors de cette annonce. Je voudrais saluer ce matin cinq de ces personnes-là qui étaient, le 7 décembre, à l'annonce de ce programme de 17,6 millions: M. Ali Nestor Charles, M. Harry Delva, M. Jean-Yves Sylvestre, Pierreson Val et Mme Chantal Fradette. Ce sont des personnes qui ont été impliquées, qui sont encore impliquées et qui croient à tout l'aspect préventif et à tout ce qui se fait dans la lutte au phénomène des gangs de rue.

Les 17,6 millions qui ont été annoncés par le ministre et par le gouvernement touchent particulièrement quatre grandes sphères d'activité. Il y a 6,3 millions qui ont été octroyés pour la mise en place de projets communautaires qui touchent l'adhésion des jeunes aux gangs de rue. Dans ce 6,3 millions, aussi on veut mettre sur pied un guide de pratique ou un guide des meilleures pratiques pour les intervenants parce que, trop souvent, par le passé... et par expérience personnelle pour avoir été dans le milieu tout près de 40 ans, M. le Président, malgré mon jeune âge, les guides de pratique, c'est définitivement pour être en mesure de mettre à l'intérieur d'un même document les meilleures choses qui ont été faites sur le terrain. Il y a aussi de l'argent dans le 6,3 millions qui touche la recherche pour prévoir les tendances, pour prévoir ce qui s'en vient au niveau des gangs de rue. Dans le 6,3 millions, on touche l'intervention en milieu scolaire et on touche la mise sur pied d'un site Internet qui va effectivement nous donner des outils, qui va donner aux parents, aux enseignants, qui va donner aux citoyens du Québec des outils de prévention pour aider leurs enfants à s'éloigner et à ne pas adhérer aux gangs de rue, M. le Président.

Le deuxième volet, c'est 5 millions sur le 17,6 millions qui vont servir à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures qui vont prévenir le recrutement d'adolescents et d'adolescentes à des fins d'exploitation sexuelle, M. le Président. C'est des enquêteurs qui vont faire de la patrouille sur le Web, qui vont détecter les différents contrevenants qui se livrent à de l'exploitation sexuelle de nos adolescents, de nos adolescentes. C'est de la recherche auprès des jeunes qui sont impliqués dans ce milieu-là pour justement prévenir l'adhésion de ces jeunes-là au phénomène des gangs de rue.

La troisième partie du programme, c'est le Programme de surveillance intensive de délinquants à risque. C'est qu'on va suivre sur le terrain ces jeunes-là pour faire en sorte qu'ils sortent des gangs de rue.

Le dernier volet, il y a 1,8 million qui touche les parents, pour aider les parents à comprendre le phénomène, et je reviendrai dans mon prochain bloc, M. le Président.

Le Président (M. Lévesque): Merci, M. le député. Maintenant, nous allons au député de Nicolet-Yamaska.

M. Éric Dorion

M. Dorion: M. le Président, d'entrée de jeu, je pense que, dans ma première intervention, aucunement ici, en cette Chambre, je n'ai fait de la partisanerie, M. le Président. J'ai soulevé un élément de controverse et j'ai soulevé une publicité qui circule dans l'ensemble du Québec, et il y a des dangers réels et des situations néfastes aux enfants du Québec, aux adultes du Québec, aux parents du Québec. J'ai entendu le ministre me parler de crédibilité, M. le Président. Le ministre a passé son temps à faire de la partisanerie, et je cite: ADQ, ADQ, ADQ... Qu'est-ce que l'Action démocratique, aujourd'hui, en cette Chambre, a fait, M. le Président? C'est de souligner l'immobilisme, simplement l'immobilisme du gouvernement à réagir sur une publicité, controverse, où il y a deux messages, un incitatif...

Je vais reprendre les mots du ministre aussi. Le ministre... Et je suis content, je le remercie, je suis content qu'il soit content que j'aie repris ma vie en main puis que j'aie retrouvé le soleil. Puis j'aimerais ça qu'il me dise où est le soleil là-dessus ou du moins la lueur d'espoir. Qu'il me le dise, M. le Président, qu'il me le dise parce que, moi, je ne la vois pas. Je vois là un incitatif, je vois là un effet de... Et je prenais... Parce qu'il a lu l'extrait qu'il voulait bien lire, je vais en lire une, M. le Président: Je trouve que ces propos, ça n'a pas sa place. C'est de dire comment consommer les substances et de démontrer que ce n'est pas si dangereux. Et surtout... ne démontre pas le nombre qui peuvent mourir de ces substances, ne dit pas le nombre de personnes qui peuvent se suicider ou attraper des maladies et, pour finir, ne dit pas comment de jeunes se procurent des drogues par la violence, par le crime, par le vol. Aucunement en cette Chambre, ici, M. le Président, le ministre n'a su prendre ses responsabilités.

● (11 heures) ●

Je m'attendais aujourd'hui, en cette Chambre, M. le Président, à ce que le ministre prenne ses responsabilités et qu'il fasse appel, lui ou au premier ministre, à une demande concrète et immédiate, à partir d'aujourd'hui, de retirer cette publicité. Et en plus, M. le Président, on apprenait ce matin que cette publicité-là est à la radio, M. le Président. Alors, s'il est contre et qu'on a soulevé la problématique il y a deux jours de ça, comment se fait-il qu'il n'est pas intervenu si c'est une de ses priorités, M. le Président? Non. Voilà deux jours, on a soulevé le point, et non pas par partisanerie, par responsabilisation, M. le Président. Deux jours plus tard, aucune action. Et on va être accusés, nous, comme parti, de faire de la partisanerie? Jamais que je n'adhérerai à ça, M. le Président, jamais. C'est au ministre à prendre ses responsabilités, c'est au ministre à se lever debout puis crier haut et fort que ça, ça doit cesser. Et de plus il doit prendre sa responsabilité afin de s'assurer qu'une situation comme celle-là ne se représente plus jamais.

Et je l'invite, M. le Président, je l'invite, j'invite le ministre de la Justice à m'accompagner dans mon comté, où on ira rencontrer des gens de réadaptation d'établissements publics, institutions fondées ici même par notre propre gouvernement, où il y a une multitude de professionnels,

de chercheurs, de psychologues qui vont peut-être réussir à faire comprendre au ministre qu'il doit intervenir et qu'il doit retirer cette publicité-là qui circule.

Et on dit que cette publicité-là... J'entendais le porte-parole, tu sais, celui qui a fait la conception de tout ça, dire: Bien, c'est distribué dans les bars, donc ça touche 16, 17, 18. Bien, ce n'est pas vrai, M. le Président, parce qu'il y a un journaliste qui s'est ramassé avec. Ça fait qu'autrement dit le petit carton, là, bien il peut circuler partout. Puis, aujourd'hui, là, je suis désolé, je suis désolé...

Une voix: C'est sur Internet.

M. Dorion: Et de plus c'est sur Internet effectivement, on est allés sur le site ce matin en faire... Ça ne peut pas être permis, et je réitère ma demande formelle, il n'y a pas de partisanerie...

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Dorion: ...que le ministre prenne ses responsabilités et qu'il demande immédiatement le retrait de cette publicité.

Le Président (M. Lévesque): Maintenant, nous allons passer au ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Alors, M. le Président, M. le Président, je comprends tout à fait le député de Nicolet-Yamaska d'avoir cette passion quand il parle de cette question de la publicité. Nous ayant admis un peu plus tôt, ce matin, qu'il avait eu une dépendance lui-même et s'en étant sorti avec tout le mérite que cela suppose, je le comprends d'avoir cette passion-là.

Mais honnêtement je veux bien admettre, là, que cette publicité-là ne devrait pas circuler, je veux bien admettre ça. Mais, du même souffle, il essaie de démontrer... Il est allé voir des gens, il leur a dit: Le gouvernement permet cette publicité-là, c'est épouvantable, ce qui n'est pas le cas. Je pense que ça fait quatre fois qu'on le dit. Le ministre ne fait pas de la partisanerie, M. le Président. La définition que j'ai donnée tantôt, c'est la suivante: «politique», attitude par laquelle on excite, on exploite les passions des masses.» C'est ce que l'ADQ fait depuis le début de l'interpellation, ce matin. Et malheureusement, maintenant, là, je suis obligé de le dire parce que je pense qu'ils n'ont pas écouté ce que j'ai dit tantôt, ça, ça s'appelle de la démagogie. Puis, quand on fait ça, quand on fait de la démagogie, on va payer le prix. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on prend des bouts de vérité, qu'on prend des bouts...

Mme Roy: ...question de règlement.

Le Président (M. Lévesque): Alors, M. le ministre, pardonnez-moi. Question de règlement?

Mme Roy: J'ai laissé aller le ministre, là, dans son cinq premier minutes d'insultes, là, je voudrais que vous le rappeliez à l'ordre. Il n'a pas à nous imputer de motifs indignes. Il le fait depuis cinq minutes. Probablement qu'il n'a rien d'autre à dire, mais je ne supporterai pas,

là, qu'on fasse ça jusqu'à la fin du débat. Je pense qu'il faut élever le débat — on parle de jeunes, de dépendance des drogues — et puis qu'on arrête les insultes.

Le Président (M. Lévesque): Alors, effectivement, on ne peut imputer de motifs indignes, puis j'inviterais les députés à discuter du sujet de l'interpellation d'aujourd'hui. M. le ministre.

M. Dupuis: Alors, le sujet de l'interpellation d'aujourd'hui, c'est l'état de la sécurité publique au Québec. On peut-u commencer à en parler? J'ai essayé d'en parler tantôt un petit peu en matière d'inondations, en sécurité civile, parce que les gens qui nous écoutent, je pense, ont compris, les gens qui nous écoutent, que l'ADQ cherche à faire une preuve qu'elle a de la difficulté à faire sur une publicité qui n'est pas une publicité qui est approuvée par le gouvernement et pour laquelle le gouvernement n'a pas payé. C'est aussi simple que ça, là, alors ils essaient de faire une preuve qu'ils ne réussissent pas à faire.

La sécurité publique au Québec, M. le Président, c'est à la fois la sécurité civile. C'est-à-dire lorsqu'il y a des catastrophes qui se produisent, des inondations, des glissements de terrain, la prévention de ces événements-là aussi, ça fait partie de la sécurité publique. La sécurité publique au Québec — et le sous-ministre au correctionnel est présent avec moi aujourd'hui — c'est aussi toute la question des prisons, toute la question du correctionnel. Ça m'étonne que l'ADQ, ce matin, ne dise pas quelque chose sur les investissements que le gouvernement fait pour construire des prisons. Eux autres, ils demandaient, M. le Président... En campagne électorale, là, leur programme en matière de services correctionnels, ce n'est pas compliqué, là, c'est comme s'ils avaient fermé les yeux sur les cinq dernières années, ils ont bâti leur programme sur ce que le gouvernement péquiste avait fait alors que le gouvernement péquiste était au pouvoir: fermer des prisons. Alors, eux autres, là, leur programme électoral était basé là-dessus.

Ils oublient vite — et ils n'en parlent pas ce matin au public — que le gouvernement libéral investit 597 millions dans les prochains cinq ans pour construire quatre prisons au Québec, pour réouvrir une prison à Percé qui va traiter les délinquants sexuels, pour laquelle on est allés en Gaspésie rencontrer la population avec mon chef de cabinet, M. le Président, qui est présent aujourd'hui, Pierre Moreau, que je salue, en passant, parce qu'il me donne des services extraordinaires, avec le sous-ministre au correctionnel pour indiquer à la population de la Gaspésie que nous étions prêts à investir 19 millions de dollars à Percé pour réouvrir une prison qui avait été fermée, pour y traiter, en milieu fermé, complètement fermé, des délinquants sexuels qui souhaiteraient recevoir une thérapie.

Ce n'est pas tout, M. le Président, de mettre les gens en prison, mais, moi, là, je pense que, quand un juge prononce une sentence, il faut que les sentences soient purgées, en vertu de la loi et en vertu des règlements, par les gens qui reçoivent les sentences. C'est un peu pour ça que, de temps en temps, on dit: Il y a de la surpopulation dans les prisons au Québec. Oui, il y a de la surpopulation. Il y a de la surpopulation parce que, quand un juge décide qu'une personne doit faire sa sentence en vertu de la loi et des règlements, il doit faire la

sentence. Alors, il y a de la surpopulation, on l'a constaté. Le gouvernement a décidé d'investir, M. le Président, pour bâtir des prisons. Ce n'est pas quelque chose qu'une société aime faire. Une société aimerait beaucoup plus ne pas avoir à emprisonner les gens parce que les gens respecteraient les lois. Mais la réalité, ça fait en sorte que malheureusement il y a des gens qui ne la respectent pas, la loi, et donc on bâtit des prisons parce qu'il faut que les sentences des juges soient respectées. J'aurais aimé ça que l'ADQ nous invite à en parler ce matin.

Là, évidemment, en matière de délinquance sexuelle, la députée de Lotbinière...

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Dupuis: ...la députée de Lotbinière avait annoncé une tournée provinciale. Mon collègue le député de LaFontaine va nous entretenir de cette tournée, M. le Président... pardon de cette parade qui devait avoir lieu.

Le Président (M. Lévesque): Alors, merci, M. le ministre. Alors, le député de LaFontaine.

M. Tony Tomassi

M. Tomassi: Merci beaucoup, M. le Président. À mon tour de saluer le ministre, les gens qui l'accompagnent et vous, M. le Président. Et, comme le ministre le faisait mention, je croyais, moi, arrivant ici, ce matin, que nous aurions eu le résultat de cette tournée de la députée de Lotbinière qui avait été annoncée avec grand éclat, avec la présence de son chef, le député de Rivière-du-Loup: Nous allons changer les choses... Ils s'étaient fait élire en 2007 avec l'intention de faire de la politique différemment, de dire qu'ils étaient le changement.

Je crois plutôt que Mme Labelle, que la députée de Lotbinière connaît bien, Mme Labelle, qui est la vice-présidente de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, qui disait, qui titrait, le 24 janvier... Puis c'est important que les gens puissent le voir, là, le titre, il dit: *Crimes sexuels: l'ADQ nous a laissé tomber*. Alors, on a une preuve, encore ce matin, que l'ADQ ne cherche seulement qu'à gagner des politiques... des points politiques que seulement sur des questions d'actualité. Et Mme Labelle disait dans son chose: «Quand c'est bien important pour eux et leur visibilité politique, ils partent sur un trip. Mais quand le sujet n'est plus à la mode, ce n'est plus important pour eux. C'est plate, mais c'est comme ça, la politique.»

Or, avec les agissements qu'ils font encore ce matin, elle nous démontre, elle nous démontre... et elle abaisse la gent politique vis-à-vis la population. Et on n'a pas à chercher lointain, hein? Sa consultation sur les agressions sexuelles, on n'en a plus réentendu parler. On aimerait bien avoir les résultats de cette consultation, de cette tournée que vous avez faite. Ah! Mme la députée de Lotbinière n'a pas eu le temps, hein, le temps lui a manqué. D'habitude, quand on fait son agenda, on essaie de bien calculer les choses. Même le Dr Van Gijsegem, de l'Université de Montréal, disait que, selon lui, c'est l'opportunisme politique et non le réel souci des victimes d'agression sexuelle qui est à l'origine du débat.

Alors, M. le Président, dans la littérature italienne, il y a un certain maestro Geppetto. Je ne sais si vous

connaissiez maestro Geppetto qui a mis en place, qui a parti une fable avec un personnage très intéressant. Je pourrais vous accorder, M. le Président, et vous donner le point positif que, si maestro Geppetto serait de retour aujourd'hui, au Québec, et repartirait sa fable, je connais nécessairement le nom du personnage qu'il mettrait à son personnage. Et ce ne serait pas Pinocchio, M. le Président, ce serait une personne qui est ici, dans cette Chambre parce que, depuis le début, M. le Président, la députée de Lotbinière essaie d'insinuer des choses qui sont à l'encontre de cette vérité, M. le Président. Et, quand elle part en consultation, elle met en ligne un diagnostic sur son site Internet qui sont... qui sont, M. le Président... qui regorge de menteries, M. le Président. Et un des points dans son site Internet...

● (11 h 10) ●

Des voix: ...

Le Président (M. Lévesque): Alors, je vous demanderais...

Mme Roy: ...là, mais je vous demanderais de le ramener à l'ordre.

Le Président (M. Lévesque): Alors, je vous demanderais de retirer les propos, s'il vous plaît.

M. Tomassi: Lequel?

Le Président (M. Lévesque): Le mot «menteries».

M. Tomassi: M. le Président, je le retire.

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup.

M. Tomassi: Or, dans ces affirmations que la députée fait de son site Internet, il y a un extrait qui saute aux yeux — je me demande si elle l'a vérifié, mais, comme dans bien d'autres choses qu'ils font, ils ne vérifient jamais, M. le Président — elle prétend que nous savons que les détenus ont parfois accès à la pornographie via Internet, et ce, même les délinquants sexuels. Or, M. le Président, dans un établissement correctionnel, les détenus n'ont pas accès à Internet. Le seul lien Internet qu'ils ont accès, sécurisé, c'est pour aller vérifier leurs documents de cour. Alors, vous voyez cette affirmation gratuite que la députée de Lotbinière essaie d'inculquer dans une consultation pour essayer de faire lever cette perception des gens.

Et l'exemple de la publicité, puis je souhaite entendre le critique de l'opposition en jeunesse, là, je ne l'ai pas entendu parler depuis un an... La façon de fonctionner des forums jeunesse, ils sont indépendants. Je pense qu'elle ne connaît même pas Mme Chabot, qui est présidente de son forum jeunesse dans sa région. Est-ce qu'ils remettent en question la façon de faire des forums jeunesse?

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Tomassi: Est-ce que la députée de Lotbinière remet en doute la façon d'indépendance des forums jeunesse dans leurs prises de décision? J'aimerais ça l'écouter. J'aimerais ça écouter le député de Joliette, le critique en jeunesse, pour que les jeunes puissent le savoir. Ce serait intéressant.

Le Président (M. Lévesque): Alors, merci, M. le député. Je passe maintenant la parole au député de Joliette.

M. Pascal Beaupré

M. Beaupré: M. le Président, si nous avons décidé aujourd'hui de traiter de cette question, c'est parce qu'elle interpelle directement la jeunesse au Québec. La drogue est un véritable fléau chez nos jeunes qu'il faut à tout prix combattre, d'abord et avant tout par des mesures en prévention.

Le fait est que cette campagne de sensibilisation, financée en totalité par des fonds publics, est profondément maladroite et ne vise pas la bonne cible. Ce que nous devons viser n'est pas de donner des conseils sur comment bien consommer des drogues dures de façon très sécuritaire, car ce ne serait que, d'une part, banaliser le phénomène et, d'autre part, se résigner à ne plus poursuivre le combat.

Du côté de l'opposition officielle, nous refuserons toujours de nous résigner et de poser un genou à terre devant le fléau de la consommation de drogues. Nous allons toujours marteler que la consommation est un geste illégal qui implique de faire affaire avec des gens qui ont des relations avec le crime organisé, qui sont à la base des criminels. Nous allons toujours marteler que la consommation de drogues comporte de très grands dangers et peut mener à terme à des conséquences désastreuses pour une personne et sa famille. Pour nous, c'est le message qui doit primer.

Malheureusement, ce n'est pas ce message qui prime dans la campagne de sensibilisation dont nous parlons au ministre aujourd'hui. Il s'agit d'une initiative malhabile qui banalise les drogues dures présentées, qui les rend presque attrayantes sur de belles affiches et qui donne des conseils sur comment les utiliser. Le pire dans tout ça, c'est que cette campagne de prévention est financée par des fonds publics qui proviennent essentiellement du Forum jeunesse de Montréal, et donc du Secrétariat à la jeunesse du Québec dont celui qui est à sa tête n'est nul autre que le premier ministre.

Il est important d'ailleurs de rappeler les grands objectifs de la dernière Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et de se demander si cette campagne de sensibilisation va dans le sens de ses objectifs, améliorer la santé et le bien-être des jeunes. Je ne vois pas en quoi la santé et le bien-être des jeunes seraient améliorés par la consommation de drogues dures.

Favoriser la réussite éducative des jeunes. Comme le notait, il y a à peine un an, la Direction de la santé publique de l'Outaouais, la drogue et les études ne font pas bon ménage, et les statistiques sur la consommation de drogues sont alarmantes. D'après leurs sondages, en 1991, 11 % des adolescents disaient avoir consommé du cannabis; en 1996, c'était 25 %; et, en 2004, 40 %. Les descentes policières dans les écoles se sont alors multipliées, car le phénomène est devenu difficile à contrôler. La publicité du GRIP va à l'encontre de ces efforts, et c'est le gouvernement qui la subventionne.

Une autre initiative de la Stratégie d'action jeunesse, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Encore une fois, on se demande comment la consommation, même responsable, de drogues peut favoriser l'insertion professionnelle. La réussite scolaire comme professionnelle ne passe certainement pas la drogue, mais bien par l'effort et le travail.

Améliorer la présence des jeunes dans la société. Si on entend parfois dire que la consommation du tabac peut être un facteur de socialisation, on sait que ce n'est pas nécessairement un facteur positif. Il en est de même avec les drogues, qui n'est pas la bonne façon d'intégrer les jeunes à la société. Bien au contraire, même une consommation dite sécuritaire conduit à la réclusion.

Améliorer le soutien offert aux jeunes. Plutôt que de subventionner des initiatives aussi loufoques que ce qu'on a devant les yeux, le gouvernement doit trouver de bonnes formes de soutien pour les jeunes, qui soient positives et encouragent leur développement. Des campagnes où on banalise les drogues dures et où on donne des conseils sur comment bien les utiliser ne vont pas servir le soutien des jeunes, mais bien leur exclusion sociale.

Bref, si on veut faire de la prévention en matière de consommation de drogues, il faut lancer un message clair que les drogues sont illégales, criminelles et dangereuses pour la santé et la sécurité des personnes. Il faut que l'on sache qu'à terme une consommation régulière est dangereuse et peut mener jusqu'à la mort.

Encore une autre preuve qu'il y a un problème grave qu'il ne faut pas banaliser, l'étude réalisée par le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal confirmait la popularité des drogues auprès des jeunes, surtout celle du cannabis. Un jeune sur 10 affirmait ne pas pouvoir se passer de la marijuana. La consommation de cette drogue a d'ailleurs doublé en 10 ans selon cette même étude.

C'est au ministre de la Sécurité publique de faire preuve de leadership et de s'attaquer à ce problème. Il faut à tout prix que le gouvernement exige le retrait de cette campagne...

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Beaupré: ...qui doit se prolonger jusqu'à la mi-avril, pour le bien-être de nos jeunes.

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup, M. le député. Maintenant nous allons passer au ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, j'écoutais le député de Joliette et je tiens à féliciter le chercheur qui a rédigé le discours puis qui a tenu le temps exactement à cinq minutes. Merci beaucoup.

Le sous-ministre, pendant que nous écoutions le discours écrit par le chercheur du député de Joliette, me disait: Moi, je suis renversé, là, qu'on vienne ici, à l'Assemblée nationale, pendant deux heures, requis pour une interpellation sur le sujet de l'état de sécurité publique au Québec et qu'on passe deux heures — parce que ça a l'air qu'on va passer deux heures, et ça, c'est l'expression du sous-ministre, là, je lui ai demandé la permission de le citer, il me l'a donnée, la permission; qu'on passe deux heures — sur une affaire ramassée dans un journal, un matin. C'est ça qu'on est en train de faire, et c'est triste. Mais ça nous oblige à modifier un peu notre plan, M. le Président. Notre plan, c'était de renseigner la population sur ce qui se fait en matière de sécurité publique. Je pense qu'on va réussir à le faire, mais ça nous oblige à modifier un petit peu.

Alors, je pense que c'est important de rappeler que l'ADQ, en matière de sécurité publique, n'avait pas un bien gros programme en campagne électorale. Je me souviens, moi, que le chef de l'opposition officielle est sorti en conférence de presse, le 8 mars 2007... Je me souviens, je m'en allais en tournée dans l'Est du Québec lorsque le chef de l'opposition a fait sa conférence de presse sur la sécurité publique, mais particulièrement le service correctionnel. L'ADQ n'a pas l'air très fier de leur programme parce qu'ils n'en parlent pas tellement souvent.

● (11 h 20) ●

Alors, la première promesse que le chef de l'opposition officielle avait faite en 2007, c'était d'interdire l'absence temporaire pour des raisons budgétaires. C'est le fun, sauf qu'il avait oublié que, depuis 2003... On est en 2007 quand il fait sa conférence de presse. Il était sorti, lui, alors que le gouvernement péquiste était au pouvoir, pour dénoncer le taux important d'absences temporaires. Nous, on avait fait la même chose. Mais, en 2003, quand on est arrivés au pouvoir, non seulement on l'a dit, mais on l'a fait. Mais le chef de l'opposition, je pense que ce n'était pas une parade, ça, qu'il avait suivie, là. De 2003 à 2007, il n'y avait pas eu de parade là-dessus, donc il n'était pas allé se mettre en avant d'une parade de cette nature-là. Ça fait qu'il ne savait pas que, depuis 2003, on avait évidemment agi sur l'octroi des absences temporaires particulièrement.

D'ailleurs, quand on a mis en vigueur la loi sur le service correctionnel, on a fait en sorte, M. le Président, de changer toute la question de l'octroi des absences temporaires. Pour les gens qui souhaiteraient nous écouter, là, quelqu'un qui s'en va faire une sentence en emprisonnement... Avant que, nous, le gouvernement, on mette en vigueur la Loi sur les services correctionnels, quand une personne allait faire une sentence d'emprisonnement, elle pouvait bénéficier, pendant son emprisonnement, de ce qu'on appelait une absence temporaire de la prison donnée, il est vrai, sous le gouvernement péquiste pour des raisons budgétaires. On ne voulait pas garder trop de monde en prison, ça fait qu'on prenait le prétexte des absences temporaires, puis on les remettait dehors.

Nous avions dénoncé cet état de situation, l'ADQ l'avait dénoncé aussi. Et, quand on a pris le pouvoir en 2003, on s'est dit: Comme on l'a dénoncé, il faut arrêter ce genre d'affaires là. Donc, on a mis en vigueur la Loi sur les services correctionnels qui a fait en sorte que, dorénavant, pour toute personne qui purge une sentence de plus de six mois d'emprisonnement, ce n'est plus la prison qui décide de le remettre en liberté, c'est la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Le chef de l'opposition, c'était une parade qu'il n'avait pas suivie, celle-là, là, entre 2003-2007. Alors, on lui pardonne, il était bien occupé. Ils étaient juste quatre puis ils cherchaient des sujets à tous les jours. À tous les trois, quatre jours, il fallait qu'ils posent une question, alors... Mais les libérations conditionnelles, ce n'était pas une parade qu'il avait suivie, alors ça a fait en sorte qu'en 2007 il a fait une promesse qui était déjà réalisée. Lui, il n'avait pas réalisé ça.

Une autre affaire que j'avais trouvée drôle en 2007, M. le Président, et qui démontre que malheureusement l'ADQ fait des engagements sans y avoir réfléchi, improvisés, sans avoir évalué la profondeur de son engagement, c'était de faire participer financièrement les détenus à

leur emprisonnement, souvenez-vous de ça. Je sais que vous avez de la misère à pas rire, là, M. le Président, et je vous trouve bon d'ailleurs de garder votre sérieux quand on parle de sujets comme ça. Je vois que mon temps achève. C'est trop important, M. le Président, pour l'escamoter, je reviendrai tantôt.

Le Président (M. Lévesque): Alors, merci beaucoup. Et maintenant nous allons passer au député de Chomedey.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, M. le Président. J'en étais tantôt, M. le Président, à vous parler de notre programme de prévention sur les gangs de rue, qui avait été dévoilé le 7 décembre, qui est une première au Canada, quelque chose qui n'avait jamais été fait. On se souviendra, l'an dernier, que, dans le budget, il y avait eu une provision de 34 millions, M. le Président, qui avait été réservée pour notre programme d'intervention en gangs de rue pour les années 2007 à 2010. Donc, le 7 de décembre, on dévoilait l'aspect prévention. Il faut aussi dire que, sur ces 34 millions, M. le Président, il y a une somme de 16 millions aussi qui a été dédiée à des actions de répression, dont plus de 5,5 millions sont réservés pour l'ajout de procureurs de la couronne dans les poursuites judiciaires qui toucheront le domaine des gangs de rue. On avait aussi attribué un peu plus de 5 millions à la formation d'une unité mixte qui s'occupe exclusivement, M. le Président, de la contrebande, de la possession et du trafic d'armes à feu. Donc, sur le budget de 34 millions, c'est 16,8 millions en répression et 17,6 millions en prévention.

Je m'en voudrais, M. le Président, de ne pas revenir à l'annonce qui a été faite le 19 mars dernier d'une somme de 18 millions qui est assignée en répression et dont l'annonce a été faite conjointement par le ministre et son homologue fédéral, M. Stockwell Day, ici même, à Québec. C'est un fonds dédié de 92 millions sur les cinq prochaines années. Et, suite aux recommandations d'un comité de direction stratégique formé au ministère de la Sécurité publique, c'est 13 millions qui seront affectés directement aux opérations de terrain, à l'embauche de nouveaux policiers dans les régions particulières. C'est Montréal... Montréal aura 7,5 millions de ce budget de 13,6 millions; Québec et la Rive-Sud de Québec, dont votre circonscription, M. le Président, à Lévis, pourront jouir de 1,5 million dans la lutte aux gangs de rue; Laval, la couronne nord et Saint-Jérôme, 1,4 million; Gatineau et l'Outaouais, 1,2 million; Longueuil et la couronne sud, 1,2 million; et la région de Sherbrooke, tout près de 1 million. Donc, c'est 13,6 millions qui seront dédiés à des opérations policières pour enrayer le phénomène des gangs de rue au Québec pour la prochaine année.

Dans les 18 millions annoncés par les deux ministres et par le ministre de la Sécurité publique le 19 mars, M. le Président, il y a trois autres aspects dont on va tenir compte dans l'attribution de ce budget-là, et le deuxième, c'est la lutte contre la drogue. C'est 2 millions qui seront investis en 2008-2009 dans la lutte contre la drogue, spécifiquement pour aider les escouades régionales mixtes qui font la lutte aux groupes criminels impliqués dans la production et la distribution de la drogue au Québec. Et je tiens à mentionner aux gens qui nous écoutent,

M. le Président, que le gouvernement du Québec consacre tout près de 13 millions aux escouades régionales mixtes annuellement pour faire la lutte au crime organisé.

Le troisième aspect de l'annonce du 19 mars est en cybercriminalité. C'est 1,2 million supplémentaire, M. le Président, qui sera alloué pour augmenter les effectifs en cybersurveillance. Juste pour que les gens nous comprennent, en 2001, à l'unité de cybersurveillance de la Sûreté du Québec, il y avait deux ressources. Au moment où on se parle, c'est plus de 30 ressources qui font partie du même service, et l'ajout de budgets additionnels de cette année augmentera de plusieurs ressources les 30 déjà attribuées.

Et finalement c'est 1,2 million du budget de 18 millions annoncé le 19 mars pour les phénomènes criminels ponctuels. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Lévesque): Merci, M. le député. Maintenant, nous passons à la députée de Lotbinière.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Merci, M. le Président. J'ai bien entendu le ministre, qui se désole qu'on ne parle pas de la sécurité publique, que l'état de la sécurité publique ne nous intéresse pas, que, lui, ça l'intéresse vraiment. Mais, si ça l'intéresse tellement, je l'invite à arrêter de parler de l'ADQ puis d'en parler, parce qu'il a pris les cinq premières minutes de son bloc pour nous insulter, la moitié du deuxième bloc pour nous insulter, deux autres blocs pour parler de notre politique. Donc, s'il veut parler de la sécurité publique, il peut en parler, mais je pense que ce n'est pas ça qu'il a le goût de faire.

Quand je l'ai entendu les cinq premières minutes, je me suis dit: Je comprends qu'il est fâché, que ça l'enrage peut-être qu'une publicité comme celle-là circule puis contredit les efforts qu'il fait pour éradiquer la drogue. Je comprends qu'il se sent peut-être impuissant parce qu'on... On a eu une admission à l'effet que cette publicité-là était nocive, mais on... On a eu une admission à l'effet que le ministre la désapprouve, mais on a aussi une admission à l'effet qu'il n'a aucun contrôle sur la façon dont les... il n'y a aucun contrôle dans ce gouvernement-là sur la façon dont les deniers publics sont dépensés. Parce qu'il faut bien comprendre que ces montants-là ont été donnés aux CRE. CRE, c'est quoi, ça? Conférences régionale des élus. C'est une superstructure au-dessus des MRC qui a été faite par la ministre des Affaires municipales, dont je n'ai pas le loisir de nommer ici, par une loi en 2003, lors du premier mandat du Parti libéral.

● (11 h 30) ●

Qu'est-ce que sont les forums jeunesse? Ce sont aussi un organisme créé dans le cadre de la politique jeunesse du premier ministre. Sauf que, M. le Président, on peut leur donner des sommes pour soutenir la jeunesse, mais il y a des politiques qui doivent être respectées. Puis, quand ces politiques-là ne sont pas respectées, ils doivent être imputables, ces organismes-là. Moi, ce que j'ai entendu, là, parce qu'à mon premier mandat j'étais responsables des affaires sociales pour l'ADQ, ce que j'ai entendu, là, c'est que les organismes communautaires doivent être imputables et doivent rendre des comptes au gouvernement de la façon dont ils utilisent les deniers. Et c'est bien normal parce que c'est des deniers du public, ce sont de

l'argent de nos taxes. Donc, je trouve que c'est tout à fait normal. Puis je ne remets pas en cause l'autonomie des forums jeunesse, mais leur imputabilité. Parce que, si on tient votre raisonnement, là, que c'est correct de faire de la publicité qui va à l'encontre des intérêts du Québec, puis des intérêts du ministère de la Sécurité publique de voir l'éradication de la drogue, puis les intérêts du ministère de la Santé de voir qu'on n'en voie pas, puis des intérêts du ministère de l'Éducation, bien on a un problème, là. On a vraiment un problème parce que...

Une voix: ...

Mme Roy: Qu'est-ce qui se passe?

Une voix: ...

Mme Roy: Bon. On a un problème à ce niveau-là. Je pense qu'ici... Moi, mon forum jeunesse chez nous, je le connais très bien, là, il fonctionne selon les politiques du gouvernement. Mais, quand ça va au-delà de ça, on doit avoir le leadership d'agir et de dire: Non, cessez cette publicité-là, ce n'est pas conforme à nos politiques. Mais on a une admission d'impuissance, on a une admission d'impuissance, du manque de leadership de ce gouvernement, qui admet que la publicité n'est pas bonne et qui ne veut pas intervenir pour la faire cesser. On n'aurait pas parlé tout le temps... Si vous aviez agi, là, on n'aurait pas eu besoin de faire cette interpellation. Puis, si vous aviez fait cesser cette publicité-là, là, on n'aurait pas besoin d'intervenir. Mais ce n'est pas vrai, là, qu'on va permettre que d'autres personnes tombent dans la dépendance. Puis vous parliez des prisons, là, je serais curieuse de savoir combien de...

Le Président (M. Lévesque): ...à la députée de s'adresser à la présidence, s'il vous plaît. Merci.

Mme Roy: Oui. M. le Président, on parlait tantôt de la surpopulation carcérale, et je serais curieuse de savoir combien de personnes consomment de la drogue puis combien de personnes ont été menées en prison à cause de leur consommation de drogues. Je pense que c'est un très fort pourcentage. Pour, moi-même, dans une autre vie, avoir été procureur en droit criminel, je sais que la drogue est interreliée à plusieurs commissions d'autres crimes, que la drogue circule à l'intérieur des murs et que la drogue mène au crime, mène à beaucoup de ruptures, mène au bris de vies, mène au bris de familles, et que c'est intolérable qu'on continue à faire la promotion de la drogue, qu'on continue à faire la promotion du mode d'emploi jusqu'au 14 avril, et surtout, surtout, que le ministre permette cette pratique-là sans intervenir auprès du premier ministre, qui est responsable de la politique. Alors, je l'inviterais à changer d'idée. Je lui donne une dernière chance, parce que notre dernier bloc, là... Je lui donne une dernière chance de nous dire qu'il va intervenir pour que ça cesse, parce qu'il n'est pas d'accord avec cette publicité-là. J'espère qu'il va avoir le leadership pour demander que ça cesse puis pour éviter qu'il y ait d'autres victimes.

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup, Mme la députée. M. le ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Oui, M. le Président. Ce serait évidemment agréable de pouvoir continuer cette discussion. Malheureusement, les interpellations ont les règles que nous connaissons. Je vais demander au député de LaFontaine, avec votre permission bien sûr, M. le Président, de compléter, puisque tantôt j'aurai 10 minutes pour pouvoir répondre. Je veux simplement dire, avant de passer la parole, avec votre permission, par votre entremise, au député de LaFontaine, que le sous-ministre — encore une fois, je vais me permettre de le citer — lorsque la députée de Lotbinière a commencé son intervention, à dire: Je comprends que le ministre est choqué, le sous-ministre s'est penché vers moi, à me dire: Je pense que la députée de Lotbinière a dit ça parce qu'elle ne vous a jamais vu fâché, M. le ministre. Et je ne suis pas fâché, là, M. le Président. Donc, je vais demander au député de LaFontaine de continuer la représentation.

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup, M. le ministre. Maintenant, le député de LaFontaine.

M. Tony Tomassi

M. Tomassi: Merci, M. le Président. Alors, encore une fois déçu, parce que je pensais qu'avec son dernier cinq minutes elle aurait pu nous démontrer les résultats de sa tournée, de sa consultation. On pensera, peut-être à un autre tantôt, lors d'une autre interpellation, qu'elle va nous rendre publics ses chiffres concernant cette consultation qu'elle avait mise de l'avant et qui, par le fait même, a déçu beaucoup, beaucoup de gens, pas seulement des gens en politique, des gens du milieu, des gens qui sont responsables, qui travaillent matin, soir pour essayer de régler certains problèmes et essayer d'enrayer cette problématique. La députée de Lotbinière a encore une fois agi sous le couvert du silence. Elle a décidé de ne pas en parler, de laisser cette question de côté, de revenir encore une fois sur cette publicité, et, comme le ministre de la Sécurité publique le disait tantôt, publicité qui ne rencontre pas les attentes, qui est à dénoncer. Ça, on ne peut pas le dire.

Mais le débat ici que la députée de Lotbinière fait, c'est cette remise en question de cette indépendance des forums jeunesse, et je n'ai pas entendu lors de l'intervention... J'ai demandé au critique de l'opposition officielle en matière de jeunesse de prendre position là-dessus, il n'a pas pris position, il n'a pas parlé, il a lu un texte que sa recherche lui avait préparé, dénonçant cette publicité. Mais le débat ici... Parce que le débat, il a dévié un peu, hein? Parce qu'avant, cette semaine, en période de questions, c'était la publicité du gouvernement, c'était l'argent du premier ministre qui avait payé la publicité. Aujourd'hui, bien, le débat change un petit peu, hein? Ah, bien, là, non, non, non, ce n'est pas une publicité du gouvernement, c'est une publicité du forum jeunesse, mais le forum jeunesse, c'est le gouvernement.

Ce n'est pas du tout ça, là. Je pense que le gouvernement a donné l'opportunité aux jeunes. Et j'ai eu le plaisir de faire la tournée des régions. Comparativement à certaines autres personnes qui n'ont pas daigné communiquer avec ces gens-là, j'ai eu le plaisir d'aller rencontrer ces forums jeunesse et de voir les interventions que ces

gens font sur le terrain, de voir les projets qui sont mis de l'avant et cette indépendance qu'on a donnée aux forums jeunesse pour qu'eux, les jeunes — parce que les forums jeunesse, ce sont des jeunes; les jeunes — puissent se rencontrer en groupe, dans un comité, étudier les demandes qu'ils reçoivent et par la suite apporter une attention particulière à un dossier comme celui des publicités.

Est-ce que la publicité est conforme en tous points aux éléments? Des choses qui restent à voir. Est-ce que la technique de distribuer des seringues propres à ceux qui en ont besoin est scandaleuse? Je ne crois pas, c'est une technique qui permet à des gens pour dire... On le sait — et le ministre l'a rappelé — il y a des gens malheureusement qui sont dans ce cercle-là, et on ne peut pas le cacher, on ne peut pas le mettre de côté. Alors, c'est des éléments qu'ils ont mis en place. Est-ce que la publicité rejoint, atteint son but? Il y aura nécessairement une évaluation de cette publicité, mais le débat ici... Et j'aimerais entendre... Je sais qu'ils n'ont plus le temps, mais j'aurais aimé peut-être, par un signe de tête... Je vais lui donner l'opportunité, par un signe de tête, de me répondre, de me répondre s'il est en accord avec la déclaration de sa collègue de remettre en question l'autonomie des forums jeunesse. Alors, est-ce que vous êtes en accord, M. le député de Joliette, critique en matière de jeunesse, de remettre en question l'autonomie des forums jeunesse du Québec?

Le Président (M. Lévesque): J'aimerais vous rappeler de vous adresser...

M. Tomassi: Par votre entremise, M. le Président.

Le Président (M. Lévesque): Merci.

M. Tomassi: Par votre entremise. Je souhaiterais qu'il vous fasse un signe de tête, et vous me renverrez le signe de tête par la suite. Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation? Vous ne hochez pas beaucoup de la tête. Ah! il y a un petit signe. Oui? C'est oui? Parfait.

Alors, M. le Président, on a l'exemple probant aujourd'hui d'un parti politique qui a été élu en disant souhaiter faire la politique différemment, qui, en réalité, remet en doute le fonctionnement que les jeunes eux-mêmes ont eu l'audace de mettre en place. Et, par l'entremise de la Stratégie d'action jeunesse, le gouvernement du Québec, oui, leur a donné toute la latitude pour faire en sorte de mettre des projets qui répondent aux besoins des jeunes. Est-ce que par cette entreprise-là... Il y a peut-être des erreurs qui peuvent se...

Le Président (M. Lévesque): En conclusion.

M. Tomassi: Bien, est-ce que j'ai le temps de mon ministre?

Le Président (M. Lévesque): Non.

M. Tomassi: Le débat était là.

Le Président (M. Lévesque): Non, le débat est terminé.

M. Tomassi: Le débat est terminé?

Le Président (M. Lévesque): Oui. Bien, on va passer aux remarques de conclusion.

M. Tomassi: Ah, dommage!

● (11 h 40) ●

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup, M. le député.

M. Tomassi: Ah! j'ai eu sa réponse. J'ai eu sa réponse, M. le Président, il est en accord avec sa députée.

Conclusions

Le Président (Lévesque): Alors, merci. Nous sommes maintenant aux remarques de conclusion. M. le ministre, la parole est à vous pour un maximum de 10 minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je vous remercie, M. le Président. Alors, mes premiers mots seront pour vous remercier d'avoir arbitré ces débats — j'emploie le mot «arbitre»; d'avoir arbitré ces débats — avec toute la compétence dont vous avez fait preuve, et toute la gentillesse, et l'amabilité dont vous faites preuve généralement. Je sais que ce n'est pas facile. Et on vit dans un système adversaire, et ce n'est pas facile. Alors, je vous remercie. Je veux aussi remercier le député de Chomedey et le député de LaFontaine qui m'ont accompagné ce matin et qui ont pris la parole au cours de cette interpellation.

Vous aurez noté, M. le Président, que je suis accompagné d'un certain nombre de personnes. J'ai déjà cité, à deux reprises, le sous-ministre qui m'accompagne, M. Paul Girard, mon sous-ministre en titre à la Sécurité publique; et, à l'arrière de moi, immédiatement en arrière de M. Girard, M. Jean Lortie, qui est ancien procureur chef de la couronne à Québec et qui est le sous-ministre aux Services correctionnels; à l'arrière de moi, M. Robert Lafrenière, qui est bien connu dans les milieux des médias, puisqu'il a été requis par Radio-Canada pendant plusieurs années comme un expert en matière d'affaires policières, Robert Lafrenière, qui est sous-ministre aux affaires policières; à l'arrière de Robert, Éric Tétreault, qui est mon chef de cabinet à la Sécurité publique, chef de cabinet adjoint; et Pierre Moreau, immédiatement à sa gauche, qui est le chef de cabinet en matière de justice; Jocelyn Turcotte, à l'arrière de M. Ouellette; Karl Légère et Maxime Dion, qui sont à l'arrière du député de LaFontaine.

En fait, M. le Président, quand on a lu l'interpellation qui nous avait été signifiée par les gens de l'opposition officielle, elle se lisait: L'état de la sécurité publique au Québec. Honnêtement, nous nous étions préparés pour discuter avec la députée de Lotbinière, et avec le député de Nicolet-Yamaska, et le député de Joliette de différents aspects en matière de sécurité publique. Ils ont choisi leur lit, ils ont choisi de parler d'un événement pendant toutes leurs interventions. C'est leur choix.

Je suis un peu attristé de cette attitude-là pour la raison suivante. Ce n'est pas pour rien que Paul Girard, Jean Lortie, Robert Lafrenière sont ici. Ces gens-là représentent des milliers de citoyens, qu'ils soient des fonctionnaires au sein du ministère de la Sécurité publique,

qu'ils soient des policiers, qu'ils soient des pompiers, qu'ils soient des agents de services correctionnels, qu'ils soient des bénévoles, qu'ils soient des pompiers à temps partiel, partout au Québec des gens qui se sont donné comme mission de protéger leurs concitoyens, de faire en sorte que nos concitoyens puissent se sentir en sécurité sur le territoire du Québec et puissent avoir l'impression qu'ils sont en sécurité.

Le crime existe. Les catastrophes existent. Il y en a eu, il va y en avoir. Le crime, on ne peut pas empêcher... On essaie d'empêcher qu'il y ait des commissions de crime, il va y avoir du crime. Tous ces gens-là qui sont voués à la sécurité de la population, qui auraient pu choisir... Je ne prétends pas que tout le monde nous écoute ce matin, M. le Président, je suis bien réaliste, mais ces gens-là qui auraient choisi de nous écouter ce matin ont été déçus et ont été aussi attristés que le ministre de constater que l'ADQ a choisi de ne discuter que d'un seul sujet. Mais qu'ils soient pompiers, qu'ils soient policiers, qu'ils soient agents de services correctionnels, qu'ils soient fonctionnaires au ministère de la Sécurité publique, que tous ces gens-là sachent qu'en ce qui nous concerne, du point de vue du gouvernement, nous sommes extrêmement fiers de la contribution qu'ils apportent à la protection de leurs concitoyens, que ce soit en sécurité civile...

J'ai un exemple, M. le Président, de quelqu'un qui s'est consacré à la sécurité civile pendant plusieurs mois, mon collègue de Westmount—Saint-Louis, le député de Westmount—Saint-Louis qui m'a précédé à la Sécurité publique. Savez-vous quel a été son premier geste, à mon collègue de Westmount—Saint-Louis, lorsqu'il a été nommé ministre de la Sécurité publique? Il s'est dit: Quand il arrive des inondations puis des glissements de terrain, ça n'a pas de bon sens que ça prenne six mois, huit mois, un an pour qu'on paie des gens qui ont perdu en matière de biens essentiels, en matière de résidence principale, ça n'a pas de bon sens que ça prenne autant de temps que d'indemniser ces gens-là. Le processus était très long, il fallait aller au Conseil des ministres pour obtenir une autorisation. Il a dit: Ça n'a pas de sens, il faut que ce soit plus rapide que ça. Et il a fait en sorte que le processus soit plus léger, de telle sorte que, quand arrive malheureusement un débordement ou un glissement de terrain, on est tout de suite capables d'être sur le terrain puis de commencer à indemniser les gens rapidement lorsque l'événement survient. On doit ça au député de Westmount—Saint-Louis. C'est important de le dire, M. le Président.

On doit à ce gouvernement, à son premier ministre, à sa ministre des Affaires municipales, ministre de l'Environnement particulièrement, des Ressources naturelles particulièrement, d'avoir, à un moment donné, dit: Quand il y a un glissement de terrain, on peut-u arrêter juste de payer quand l'événement arrive? On peut-u commencer à mettre de l'argent pour éviter que les événements ne surviennent, pour renforcer les berges, pour renforcer, de sorte que les citoyens ne soient pas toujours pris à avoir des catastrophes, mais qu'on essaie de les prévenir? Alors, ce sont des choses que ce gouvernement-là a faites.

En matière de système correctionnel, les prisons, M. le Président, la population à mon avis avait une crise de confiance à l'égard des systèmes correctionnels. C'est vrai qu'il y avait des absences en libération... des absences temporaires qui étaient données trop rapidement. Ce gouvernement a mis en vigueur la Loi sur les services

correctionnels qui fait en sorte que toute la question de l'octroi des libérations... des absences temporaires a diminué au fil des années. Elle veut quoi, la population? La population, elle veut que les citoyens respectent la loi — je parle de la population en général — la population veut que les gens respectent la loi. Mais, si des gens ne la respectent pas, sont traduits devant les tribunaux, sont condamnés et ont des sentences d'emprisonnement, la population veut que les gens aillent faire leurs sentences, fassent leurs punitions, mais pas qu'on leur donne des médailles — c'est une expression qu'on entend souvent. Notre gouvernement a fait en sorte que ça, ça arrive.

La population veut aussi que, les victimes, on tienne compte des victimes, qu'on les informe du processus judiciaire, qu'on leur donne la possibilité d'avoir des indemnités. C'est ce que la population veut à l'égard des victimes. Et, de temps en temps, certains membres de la population sont des victimes, veulent qu'on les prenne en charge. On fait ça, c'est ce que ce gouvernement-là a fait.

En matière d'affaires policières, M. le Président, la population, elle veut quoi? Là, il y a un phénomène actuellement qui est le phénomène des gangs de rue. Je vois dans les galeries un certain nombre de personnes qui sont venues écouter nos travaux, qui sont des personnes qui sont très certainement préoccupées par toute cette question-là de l'éclosion, de l'émergence des gangs de rue parce qu'il y a de la violence dans les rues, il y a de la consommation de stupéfiants. Ce gouvernement-là a mis énormément d'argent pour être capable de faire de la prévention puis aussi d'être capable de faire de la répression. Les opérations... Les policiers, tous les policiers du Québec, sur ce phénomène-là, ont une préoccupation qui est quotidienne.

Je termine, M. le Président, parce que le temps va nous manquer bientôt, pour dire: Je suis particulièrement fier d'avoir, le 7 mars dernier, reçu au cabinet de la... invité au ministère de la Sécurité publique, en présence du sous-ministre en titre et en présence du sous-ministre aux affaires policières, les principaux directeurs de police des principaux corps de police du Québec, c'est-à-dire évidemment la Sûreté du Québec, le Service de police de la ville de Montréal, le Service de police de Laval, le Service de police de Québec et l'Association des directeurs de police, pour leur dire: Regardez, là, il faut qu'on apprenne encore mieux. Vous le faites déjà, vous travaillez ensemble, vous vous échangez des informations, vous faites des opérations ensemble, mais ce serait important qu'il y ait encore une meilleure cohésion, un meilleur échange d'information, de renseignements puis que vraiment les meilleures têtes policières se mettent ensemble pour qu'on puisse développer ensemble, avec le ministère de la Sécurité publique, une meilleure stratégie d'intervention policière.

Yvan Delorme, Serge Bélisle, Yves Morency, Jean-Pierre Gariépy, Normand Proulx, Steven Chabot, tous ces gens-là, M. le Président, ont accepté de travailler ensemble, et on a formé ensemble le Groupe stratégique en matière d'intervention policière où ces gens-là que je viens de nommer, qui sont les chefs des principaux services de police de la province de Québec, vont dorénavant régulièrement, sous l'égide de Robert Lafrenière, qui est le sous-ministre aux affaires policières, que je salue... et avec ces gens vont se réunir ensemble, vont réfléchir sur les meilleures stratégies d'intervention policière, sur la

façon dont on peut mieux protéger la population, sur la façon dont on peut indiquer à la population, dont ces gens-là font partie, là, ces gens-là qui nous écoutent, comment on peut mieux les protéger vis-à-vis du crime. Ces gens-là, ces policiers-là ont accepté de laisser de côté leur intérêt immédiat, personnel, corporatif pour s'asseoir ensemble et faire des stratégies, et je les en remercie. Et malheureusement, M. le Président, c'est tout le temps qui nous est accordé, alors je vous remercie de m'avoir permis cette intervention.

● (11 h 50) ●

Le Président (M. Lévesque): Alors, merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à la députée de Lotbinière, qui a également un temps de parole de 10 minutes.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Merci, M. le Président. Je dois, d'emblée de jeu, remercier mes collègues qui ont participé avec moi à cette interpellation et M. Martin Plante, notre chercheur, qui a fait un très bon travail. S'il y a quelque chose que je partage... Mes collègues députés de l'autre côté aussi, M. le ministre. S'il y a quelque chose que je partage bien avec le ministre, c'est le respect que je voue aux hauts fonctionnaires qui sont au service de l'État depuis souvent bien des années et qui travaillent à faire une meilleure sécurité publique au Québec. Je le dis très sincèrement, je respecte beaucoup le travail que vous faites et j'apprécie votre présence ici, j'apprécie votre intérêt pour la sécurité publique. Et très sincèrement je trouve qu'au Québec on est dotés d'une belle fonction publique. J'apprécie également et je respecte le travail des policiers, qui sont sur le terrain, eux aussi, à faire la lutte à la drogue, à faire la lutte aux gangs de rue, qui souvent sont les trafiquants de narcotiques et de drogue. Les agents correctionnels, qui travaillent dans des situations souvent très difficiles, je les respecte énormément, les pompiers, les personnes qui luttent contre les gangs de rue, les personnes qui luttent contre la cybercriminalité, les personnes qui luttent contre la drogue, parce que ce n'est pas simple de lutter contre la drogue, c'est un fléau. C'est tellement lucratif, le crime organisé est tellement bien organisé, il y a tellement beaucoup d'argent à faire avec la drogue puis ça fait tellement de ravages que c'est important qu'on se consacre vraiment à la lutte à la drogue. Et c'est la raison pour laquelle ça me fait de la peine de voir que le ministre laisse aller une publicité qui défait le travail de toutes ces personnes-là.

Je serais bien curieuse de demander aux policiers, là, ceux, là, qui arrêtent les trafiquants, ceux qui passent des journées entières à écouter, à faire de l'écoute électronique, ceux et celles qui sont sur le terrain, qui procèdent aux arrestations, qui font les perquisitions, qui viennent témoigner des heures et des heures en cour, ceux qui travaillent aussi au niveau de la détention, les agents correctionnels qui transportent ces détenus-là, qui les surveillent en prison... je serais bien curieuse, là, de connaître leur opinion face à de la publicité qui fait la promotion de la consommation de la drogue et qui donne un mode d'emploi de la consommation de la drogue.

Ce n'est pas rien, là, ce n'est pas rien, la publicité, là. Si tu consommes de la cocaïne, procure-toi

ta consommation auprès d'une personne fiable, car ce qui est vendu en tant que cocaïne peut contenir d'autres substances plus toxiques ou qui ne te conviennent pas. Écoutez, là, on parle de personne fiable quand on parle d'un trafiquant de drogue, quand on parle d'un membre d'une gang de rue, ou membre des Hell's Angels, membre du crime organisé. Ce n'est pas rien dire, là, ce n'est pas juste banaliser, là, c'est quand même dévier de la réalité que c'est un crime que de consommer de la drogue. Et, quand on achète de la drogue, on fait affaire avec le crime organisé. Je suis certaine que ça heurte l'idée que les policiers se font de la publicité qu'on devrait faire en la matière, puis c'est par respect pour eux autres que je demande que le ministre de la Sécurité publique intervienne puis arrête de faire cette publicité-là qui va à l'encontre du travail de tous les intervenants qui sont sur le terrain.

M. le ministre ne veut pas m'entendre puis ne veut pas me croire? J'aimerais qu'il entende Stéphane Lessard, le directeur général de L'Escale Notre-Dame, qui traite des jeunes toxicomanes de 18 à 35 ans. Il estime que cette campagne est dangereuse: «Les risques sont trop importants. On devrait plutôt faire la promotion sur le fait qu'il y a un risque à consommer, point...»

La réduction de la consommation de la drogue, ça se fait, c'est scientifiquement acceptable mais dans une relation un à un, pas dans une campagne, une vaste campagne de publicité comme celle-là, pas dans une campagne de publicité radiophonique où n'importe qui peut l'entendre.

J'aimerais que le ministre entende: «Diane Borgia, fondatrice du Centre de prévention et de traitement de la codépendance et des dépendances multiples, juge [que cette] publicité est une arme à double tranchant. "Il vaut mieux travailler au coeur du problème, sur ce qui est derrière la dépendance, plutôt que sur les effets du produit"..."»

«François Paquette, de la Fédération des comités de parents, dit pour sa part être mal à l'aise qu'on explique "comment consommer"..."»

Je ne suis pas seule, là, à le dire, là. J'ai appelé moi-même M. Bourassa, de Domrémy. Domrémy est un organisme gouvernemental. Souvent, là, les juges confient des personnes qui ont des problèmes de dépendance à cet organisme-là, ils ont une expertise réputée. On leur a soumis cette publicité-là, et ils disent qu'elle est inacceptable, eux aussi. Ils en font, du travail en prévention; ils en font, du travail en réadaptation. Et puis je ne pense pas qu'on puisse laisser aller ça puis défaire le travail qui est fait sur le terrain.

Puis c'est par respect pour tout ce monde-là qui travaille, c'est par respect pour les familles qui ont quelqu'un qui a un problème de dépendance, c'est par respect pour les toxicomanes qui ont cessé de consommer et qui se voient interpellés, provoqués par ces annonces-là que j'aurais aimé que le ministre intervienne, fasse preuve de leadership et fasse cesser cette publicité-là. J'ai eu beau le dire et le redire, je n'entends rien qui me laisse croire qu'on est face à un ministre de la Sécurité publique qui a du leadership ici. Il le dit lui-même que la publicité est inacceptable. Je serais bien curieuse de voir la plupart des intervenants en sécurité publique, l'Association des directeurs de police, l'association de la fraternité des policiers de Montréal, l'association des policiers municipaux, la Sûreté du Québec, je serais bien curieuse de voir, là,

comment ça les démotive sur le terrain quand on fait des actions qui ne sont pas concertées, qui défait le travail qu'ils font. Je sais que, la police communautaire, c'est très important dans la prévention. Je sais qu'ils se rendent dans les écoles pour expliquer aux jeunes comment c'est dangereux, la drogue. Bien, je pense qu'ils n'aimeraient pas ça de voir, là, des affiches qui disent: Effet recherché, hausse de l'énergie, sentiment de puissance et de confiance en soi, désir de communiquer, augmente la concentration et la vigilance, faire la promotion d'un produit qui est la cocaïne.

Puis, quand on parle des effets dangereux, là, les vrais effets dangereux, là, c'est des dommages au cerveau, des épisodes paranoïaques, des hallucinations, des idées suicidaires, des comportements violents. Je suis convaincue que le ministre de la Sécurité publique, qui était avant tout, M. le Président, un procureur de la couronne, qu'il a eu à porter des accusations contre des personnes qui, sous l'emprise de la cocaïne, commettent des vols qualifiés dans les dépanneurs, c'est un modèle assez récurrent dans le domaine. Et puis, eux autres, ils appellent ça seulement, là, des effets déplaisants possibles. Des effets déplaisants possibles que des effets comme ceux-là, je pense qu'on minimise extrêmement la dangerosité de la drogue, et j'espère, j'espère, la fin de semaine aidant, le beau temps aidant, que les rivières ne débordent pas trop et que M. le ministre prenne quelques instants, qu'il y repense puis qu'il décide d'agir pour faire cesser cette publicité-là. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Lévesque): Merci beaucoup, Mme la députée. Alors, maintenant, j'aimerais remercier pour leur bon travail les employés de la commission, les employés du Parlement qui nous ont assistés de façon très compétente aujourd'hui, comme à chaque jour, pour nous travaux. Merci beaucoup, messieurs et mesdames. Et merci aux parlementaires et les représentants des ministères pour le bon fonctionnement de l'interpellation d'aujourd'hui.

Maintenant la commission ayant accompli son mandat, j'ajourne les travaux au mardi 8 avril 2008, où la commission poursuivra la consultation générale portant sur les documents intitulés *Rapport d'évaluation de la Loi portant réforme du Code de procédure civile* et *Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique — les poursuites-bâillons*. Bonne journée à tous.

(Fin de la séance à 11 h 59)